

C.R.I. N° 21 (2014-2015)  
2e session de la 10e législature

# PARLEMENT WALLON

SESSION 2014-2015

## COMPTE RENDU INTÉGRAL

**Séance plénière\***

Mercredi 1er juillet 2015

\*Application de l'art. 151 du règlement

## SOMMAIRE

<i>Ouverture de la séance</i> .....	1
<i>Absences motivées</i>	
Intervenants : M. le Président, M. Fourny.....	1
<i>Ordre du jour – Approbation</i> .....	1
<i>Communication</i>	
Intervenants : M. le Président, M. Hazée.....	2
<i>Communications</i> .....	3
<i>Documents – Dépôt</i> .....	5
<i>Documents – Prises en considération</i> .....	6
<i>Questions d'actualité</i> .....	6
<i>Question d'actualité de M. Henquet à Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation, sur « l'étude PricewaterhouseCoopers (PwC) sur les titres-services »</i>	
Intervenants : M. le Président, M. Henquet, Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation.....	6
<i>Question d'actualité de M. Dodrimont à M. Di Antonio, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire, de la Mobilité et des Transports, des Aéroports et du Bien-être animal, sur « la présence d'une société commerciale au sein du Conseil du bien-être des animaux » ;</i>	
<i>Question d'actualité de Mme Lambelin à M. Di Antonio, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire, de la Mobilité et des Transports, des Aéroports et du Bien-être animal, sur « la composition du Conseil du bien-être des animaux »</i>	
Intervenants : M. le Président, M. Dodrimont, Mme Lambelin, M. Di Antonio, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du territoire, de la Mobilité et des Transports, des Aéroports et du Bien-être animal.....	8
<i>Question d'actualité de Mme De Bue à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « le plan Canicule en Wallonie » ;</i>	
<i>Question d'actualité de M. Drèze à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « les mesures prises par la Wallonie pour faire face à la canicule »</i>	
Intervenants : M. le Président, Mme De Bue, M. Drèze, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine.....	10

*Question d'actualité de M. Crucke à M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie, sur « la taxe photovoltaïque déclarée illégale » ;*

*Question d'actualité de M. Fourny à M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie, sur « l'invalidation du tarif d'injection imposé aux propriétaires de panneaux photovoltaïques » ;*

*Question d'actualité de M. Stoffels à M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie, sur « l'invalidation du tarif de prélèvement par la Cour d'appel de Liège »*

Intervenants : M. le Président, MM. Crucke, Fourny, Stoffels, Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation..... 12

*Question d'actualité de M. Bouchez à M. Magnette, Ministre-Président du Gouvernement wallon, sur « le rythme des réformes à l'épreuve des effets d'annonce »*

Intervenants : M. le Président, M. Bouchez, M. Magnette, Ministre-Président du Gouvernement wallon..... 15

*Question d'actualité de M. Dermagne à M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie, sur « le rassemblement des acteurs du monde associatif en matière de logement au sein du Rassemblement wallon pour le droit à l'habitat »..... 17*

*Question d'actualité de M. Prévot à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « l'absence d'un plan national sur le diabète »*

Intervenants : M. le Président, M. Prévot, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine..... 17

*Question d'actualité de Mme Pécriaux à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « la prévention du sida dans les festivals »*

Intervenants : M. le Président, Mme Pécriaux, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine..... 18

*Question d'actualité de M. Evrard à M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région, sur « une possible taxation sur la terre »*

Intervenants : M. le Président, M. Evrard, M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région ..... 19

*Question d'actualité de M. Puget à M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie, sur « l'implantation d'une mosquée à Fléron »*

Intervenants : M. le Président, M. Puget, Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation..... 20

*Projet de décret portant assentiment à l'Accord d'association entre l'Union européenne et la Communauté européenne de l'énergie atomique et leurs États membres, d'une part, et la Géorgie, d'autre part, fait à Bruxelles le 27 juin 2014 (Doc. 216 (2014-2015) N° 1, 1bis et 2) ;*

*Projet de décret portant assentiment, en ce qui concerne les compétences de la Communauté française dont l'exercice a été transféré à la Région wallonne, à l'Accord d'association entre l'Union européenne et la Communauté européenne de l'énergie atomique et leurs États membres, d'une part, et la Géorgie, d'autre part, fait à Bruxelles le 27 juin 2014 (Doc. 217 (2014-2015) N° 1 et 2) ;*

*Projet de décret portant assentiment à l'Accord d'association entre l'Union européenne et la Communauté européenne de l'énergie atomique et leurs États membres, d'une part, et l'Ukraine, d'autre part, fait à Bruxelles le 21 mars et le 27 juin 2014 (Doc. 218 (2014-2015) N° 1, 1bis et 2) ;*

*Projet de décret portant assentiment, en ce qui concerne les compétences de la Communauté française dont l'exercice a été transféré à la Région wallonne, à l'Accord d'association entre l'Union européenne et la Communauté européenne de l'énergie atomique et leurs États membres, d'une part, et l'Ukraine, d'autre part, fait à Bruxelles le 21 mars et le 27 juin 2014 (Doc. 219 (2014-2015) N° 1 et 2) ;*

*Projet de décret portant assentiment à l'Accord d'association entre l'Union européenne et la Communauté européenne de l'énergie atomique et leurs États membres, d'une part, et la République de Moldavie, d'autre part, fait à Bruxelles le 27 juin 2014 (Doc. 220 (2014-2015) N° 1, 1bis et 2) ;*

*Projet de décret portant assentiment, en ce qui concerne les compétences de la Communauté française dont l'exercice a été transféré à la Région wallonne, à l'Accord d'association entre l'Union européenne et la Communauté européenne de l'énergie atomique et leurs États membres, d'une part, et la République de Moldavie, d'autre part, fait à Bruxelles le 27 juin 2014 (Doc. 221 (2014-2015) N° 1 et 2).....* 21

#### *Discussion générale*

*Intervenants : M. le Président, M. Magnette, Ministre-Président du Gouvernement wallon.....* 22

*Projet de décret portant assentiment à l'Accord d'association entre l'Union européenne et la Communauté européenne de l'énergie atomique et leurs États membres, d'une part, et la Géorgie, d'autre part, fait à Bruxelles le 27 juin 2014 (Doc. 216 (2014-2015) N° 1, 1bis et 2)*

*Examen de l'article unique.....* 22

*Projet de décret portant assentiment, en ce qui concerne les compétences de la Communauté française dont l'exercice a été transféré à la Région wallonne, à l'Accord d'association entre l'Union européenne et la Communauté européenne de l'énergie atomique et leurs États membres, d'une part, et la Géorgie, d'autre part, fait à Bruxelles le 27 juin 2014 (Doc. 217 (2014-2015) N° 1 et 2)*

*Examen des articles.....* 23

*Projet de décret portant assentiment à l'Accord d'association entre l'Union européenne et la Communauté européenne de l'énergie atomique et leurs États membres, d'une part, et l'Ukraine, d'autre part, fait à Bruxelles le 21 mars et le 27 juin 2014 (Doc. 218 (2014-2015) N° 1, 1bis et 2)*

*Examen de l'article unique.....* 23

*Projet de décret portant assentiment, en ce qui concerne les compétences de la Communauté française dont l'exercice a été transféré à la Région wallonne, à l'Accord d'association entre l'Union européenne et la Communauté européenne de l'énergie atomique et leurs États membres, d'une part, et l'Ukraine, d'autre part, fait à Bruxelles le 21 mars et le 27 juin 2014 (Doc. 219 (2014-2015) N° 1 et 2)*

*Examen des articles.....* 24

*Projet de décret portant assentiment à l'Accord d'association entre l'Union européenne et la Communauté européenne de l'énergie atomique et leurs États membres, d'une part, et la République de Moldavie, d'autre part, fait à Bruxelles le 27 juin 2014 (Doc. 220 (2014-2015) N° 1, 1bis et 2)*

*Examen de l'article unique.....* 24

*Projet de décret portant assentiment, en ce qui concerne les compétences de la Communauté française dont l'exercice a été transféré à la Région wallonne, à l'Accord d'association entre l'Union européenne et la Communauté européenne de l'énergie atomique et leurs États membres, d'une part, et la République de Moldavie, d'autre part, fait à Bruxelles le 27 juin 2014 (Doc. 221 (2014-2015) N° 1 et 2)*

*Examen des articles*..... 24

*Projet de décret portant assentiment à l'Accord de siège entre le Royaume de Belgique et le Comité international de Médecine militaire, signé à Bruxelles le 2 juin 2008 (Doc. 222 (2014-2015) N° 1 et 2)*

*Discussion générale*..... 25

*Examen de l'article unique*..... 25

*Projet de décret portant assentiment à la Convention-cadre du Conseil de l'Europe sur la valeur du patrimoine culturel pour la société, faite à Faro le 27 octobre 2005 (Doc. 223 (2014-2015) N° 1 et 2) ;*

*Projet de décret portant assentiment, en ce qui concerne les compétences de la Communauté française dont l'exercice a été transféré à la Région wallonne, à la Convention-cadre du Conseil de l'Europe sur la valeur du patrimoine culturel pour la société, faite à Faro le 27 octobre 2005 (Doc. 224 (2014-2015) N° 1 et 2)*..... 25

*Discussion générale*

Intervenants : M. le Président, Mme Lecomte, Rapporteuse..... 26

*Projet de décret portant assentiment à la Convention-cadre du Conseil de l'Europe sur la valeur du patrimoine culturel pour la société, faite à Faro le 27 octobre 2005 (Doc. 223 (2014-2015) N° 1 et 2)*

*Examen de l'article unique*..... 26

*Projet de décret portant assentiment, en ce qui concerne les compétences de la Communauté française dont l'exercice a été transféré à la Région wallonne, à la Convention-cadre du Conseil de l'Europe sur la valeur du patrimoine culturel pour la société, faite à Faro le 27 octobre 2005 (Doc. 224 (2014-2015) N° 1 et 2)*

*Examen des articles*..... 26

*Proposition de résolution appelant à une relance de la création de réserves naturelles en Wallonie, déposée par M. Henry et Mme Ryckmans (Doc. 227 (2014-2015) N° 1 et 2)*

*Discussion générale*

Intervenants : M. le Président, M. Henry, Mme Brogniez, MM. Prévot, Desquesnes, Gillot, M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région ..... 27

*Reprise de la séance* ..... 33

*Éloge funèbre de M. José Brisart*..... 33

*Proposition de résolution appelant à une relance de la création de réserves naturelles en Wallonie, déposée par M. Henry et Mme Ryckmans (Doc. 227 (2014-2015) N° 1 et 2)*

*Vote nominatif*..... 34

*Projet de décret portant assentiment à l'Accord d'association entre l'Union européenne et la Communauté européenne de l'énergie atomique et leurs États membres, d'une part, et la Géorgie, d'autre part, fait à Bruxelles le 27 juin 2014 (Doc. 216 (2014-2015) N° 1, 1bis et 2)*

*Vote nominatif*..... 34

*Projet de décret portant assentiment, en ce qui concerne les compétences de la Communauté française dont l'exercice a été transféré à la Région wallonne, à l'Accord d'association entre l'Union européenne et la Communauté européenne de l'énergie atomique et leurs États membres, d'une part, et la Géorgie, d'autre part, fait à Bruxelles le 27 juin 2014 (Doc. 217 (2014-2015) N° 1 et 2)*

*Vote nominatif*..... 35

*Projet de décret portant assentiment à l'Accord d'association entre l'Union européenne et la Communauté européenne de l'énergie atomique et leurs États membres, d'une part, et l'Ukraine, d'autre part, fait à Bruxelles le 21 mars et le 27 juin 2014 (Doc. 218 (2014-2015) N° 1, 1bis et 2)*

*Vote nominatif*..... 35

*Projet de décret portant assentiment, en ce qui concerne les compétences de la Communauté française dont l'exercice a été transféré à la Région wallonne, à l'Accord d'association entre l'Union européenne et la Communauté européenne de l'énergie atomique et leurs États membres, d'une part, et l'Ukraine, d'autre part, fait à Bruxelles le 21 mars et le 27 juin 2014 (Doc. 219 (2014-2015) N° 1 et 2)*

*Vote nominatif*..... 36

*Projet de décret portant assentiment à l'Accord d'association entre l'Union européenne et la Communauté européenne de l'énergie atomique et leurs États membres, d'une part, et la République de Moldavie, d'autre part, fait à Bruxelles le 27 juin 2014 (Doc. 220 (2014-2015) N° 1, 1bis et 2)*

*Vote nominatif*..... 36

*Projet de décret portant assentiment, en ce qui concerne les compétences de la Communauté française dont l'exercice a été transféré à la Région wallonne, à l'Accord d'association entre l'Union européenne et la Communauté européenne de l'énergie atomique et leurs États membres, d'une part, et la République de Moldavie, d'autre part, fait à Bruxelles le 27 juin 2014 (Doc. 221 (2014-2015) N° 1 et 2)*

*Vote nominatif*..... 37

*Projet de décret portant assentiment à l'Accord de siège entre le Royaume de Belgique et le Comité international de Médecine militaire, signé à Bruxelles le 2 juin 2008 (Doc. 222 (2014-2015) N° 1 et 2)*

*Vote nominatif*..... 37

*Projet de décret portant assentiment à la Convention-cadre du Conseil de l'Europe sur la valeur du patrimoine culturel pour la société, faite à Faro le 27 octobre 2005 (Doc. 223 (2014-2015) N° 1 et 2)*

<i>Vote nominatif</i> .....	37
<i>Justification d'abstention</i>	
Intervenants : M. le Président, M. Wahl.....	38
<i>Projet de décret portant assentiment, en ce qui concerne les compétences de la Communauté française dont l'exercice a été transféré à la Région wallonne, à la Convention-cadre du Conseil de l'Europe sur la valeur du patrimoine culturel pour la société, faite à Faro le 27 octobre 2005 (Doc. 224 (2014-2015) N° 1 et 2)</i>	
<i>Vote nominatif</i> .....	38
<i>Liste des intervenants</i> .....	39
<i>Index des matières</i> .....	40
<i>Abréviations courantes</i> .....	41

## SÉANCE PLÉNIÈRE

Présidence de M. Antoine, Président

Le procès-verbal de la dernière séance plénière est déposé sur le bureau.

### OUVERTURE DE LA SÉANCE

- *La séance est ouverte à 14 heures 34 minutes.*

**M. le Président.** - La séance est ouverte.

Chers collègues, je vous invite à regagner votre place et, pour ces messieurs, de laisser tomber la veste parce que la chaleur est au rendez-vous aujourd'hui. J'espère que cela n'empêchera pas nos débats d'être particulièrement détendus, tout en étant sérieux.

### ABSENCES MOTIVÉES

**M. le Président.** - Ont demandé d'excuser leur absence à la présente séance :

- Mme Cornet et M. Lenzini, pour raisons de santé ;
- Mme Vandorpe, en congé de maternité ;
- M. le Ministre Furlan, en mission.

Je voudrais attirer votre attention puisque, malheureusement, Mme Cornet est absente depuis de longs mois, nous savons quel combat elle mène avec un courage inouï face à cette terrible maladie. Comme nous sommes à une de nos dernières séances de cette session, nous avons pris l'initiative – j'espère qu'elle sera appréciée par toutes et tous – de déposer une carte qui sera mise à l'entrée de l'hémicycle. Si chacun pouvait y mettre son nom, voire un petit mot, ce serait apprécié dans la diversité démocratique que nous constituons.

Avec M. le Greffier, nous la lui ferons parvenir. C'est un témoignage de sympathie qu'elle mérite très largement. Aujourd'hui, tous nos vœux vont vers elle pour la retrouver au plus vite, en espérant qu'elle franchisse cette épreuve terrible qu'elle connaît depuis plusieurs mois. M. le Greffier placera la carte dans le hall de l'hémicycle. Si vous voulez bien y laisser un petit message, cela lui fera grand plaisir. Je vous en remercie pour elle.

La parole est à M. Fourny.

**M. Fourny** (cdH). - Monsieur le Président, je prends la parole en cet instant pour vous signaler et vous annoncer l'immense plaisir du fait que Mme Vandorpe, notre collègue, vient d'accoucher d'une petite Marthe. Nous saluons cette heureuse naissance : Marthe,

3 kilos 570 et 51 centimètres, à qui on espère un aussi beau destin que sa maman.

*(Applaudissements)*

**M. le Président.** - Merci de cette belle communication. Je ne sais pas si vous en êtes le parrain, Monsieur Fourny, mais on peut peut-être le supposer.

### ORDRE DU JOUR

*Approbation*

**M. le Président.** - Mesdames, Messieurs, conformément à l'article 23.2 du règlement, la Conférence des présidents a procédé à l'élaboration de l'ordre du jour de la présente séance qui vous est soumis conformément à l'article 60.1.

Ce document vous a été adressé.

J'ai été saisi du dépôt des propositions suivantes :

- la proposition de résolution relative à l'accueil temporaire des gens du voyage en Wallonie, par MM. Daele et Hazée (Doc. 245 (2014-2015) N° 1) ;
- la proposition de décret modifiant la loi du 8 juillet 1976 organique des centres publics d'action sociale en vue d'intégrer l'ensemble des rémunérations des présidents CPAS dans le plafond de 150 % du montant de l'indemnité parlementaire perçue par les membres de la Chambre des représentants et du Sénat, par MM. Hazée et Henry (Doc. 246 (2014-2015) N° 1) ;
- la proposition de décret modifiant le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, en vue d'intégrer l'ensemble des rémunérations dans le plafond de 150 % du montant de l'indemnité parlementaire perçue par les membres de la Chambre des représentants et du Sénat et d'assurer la transparence des rémunérations, par MM. Hazée et Henry (Doc. 247 (2014-2015) N° 1) ;
- la proposition de résolution visant à instaurer un dispositif de loyer de référence, par MM. Stoffels, Dermagne, Collignon, Dupont et Onkelinx (Doc. 248 (2014-2015) N° 1) ;

- la proposition de modification du règlement du Parlement wallon, déposée par MM. Antoine, Collignon, Jeholet et Fourny (Doc. 249 (2014-2015) N° 1) ;
- la proposition de résolution relative à l'Accord économique et commercial global Union européenne-Canada (AECG), par Mme Simonet, MM. Antoine, Arens, Fourny, Mmes Moynet et Waroux (Doc. 250 (2014-2015) N° 1).

Je vous propose d'ajouter leur prise en considération à notre ordre du jour.

Quelqu'un demande-t-il la parole sur l'ordre du jour ainsi modifié ?

Personne ne demandant la parole, l'ordre du jour est adopté.

Mme la Ministre Tillieux répondra en lieu et place de M. le Ministre Furlan, excusé, aux questions d'actualité qui lui seront adressées.

## COMMUNICATION

**M. le Président.** - Je vous propose qu'en application du souhait de la Conférence des présidents du 24 juin 2015, des propositions de décret et de résolution soient transférées à la Commission spéciale relative au renouveau démocratique.

Sont concernées les propositions suivantes.

Pour la Commission des affaires générales et des relations internationales :

- la proposition de décret spécial imposant, dans le cadre des élections du Parlement wallon, un minimum de quatre sièges à attribuer par circonscription électorale, déposée par M. Evrard, Mme Lecomte, M. Jeholet, Mme Durenne, MM. Wahl et Mouyard (Doc. 125 (2014-2015) N° 1) ;
- la proposition de décret spécial visant à supprimer l'effet dévolutif de la case de tête et les suppléants pour les élections du Parlement wallon, déposée par M. Jeholet, Mmes Durenne, Lecomte, MM. Wahl, Mouyard et Crucke (Doc. 126 (2014-2015) N° 1) ;
- la proposition de décret portant modification du Code de la démocratie locale et de la décentralisation en vue de rendre incompatible la fonction de ministre avec un mandat exécutif local, déposée par MM. Jeholet, Crucke, Mme De Bue, MM. Dodrimont, Mouyard et Mme Defrang-Firket (Doc. 153 (2014-2015) N° 1) ;

- la proposition de résolution visant à réformer le système de contrôle des opérations électorales et de vérification des pouvoirs, déposée par MM. Hazée, Daele, Henry et Mme Ryckmans (Doc. 77 (2014-2015) N° 1).

Pour la Commission des pouvoirs locaux, du logement et de l'énergie :

- la proposition de décret modifiant la cinquième partie du Code de la démocratie locale et de la décentralisation relative aux obligations des mandataires en matière de déclaration de mandats et de rémunération, déposée par M. Onkelinx (Doc. 8 (SE 2014) N° 1 à 4) ;
- la proposition de décret portant modification du Code de la démocratie locale et de la décentralisation afin d'organiser une procédure impartiale de validation et de recours contre les élections communales, déposée par M. Hazée (Doc. 18 (SE 2014) N° 1) ;
- la proposition de décret portant modification du Code de la démocratie locale et de la décentralisation afin de garantir une présence équilibrée de femmes et d'hommes au sein des collèges communaux et provinciaux de Wallonie, déposée par M. Hazée et Mme Ryckmans (Doc. 22 (SE 2014) N° 1 et 1bis) ;
- la proposition de décret modifiant certaines dispositions du Code de la démocratie locale et de la décentralisation et visant à améliorer la participation des personnes handicapées lors des élections locales, déposée par M. Daele (Doc. 23 (SE 2014) N° 1) ;
- la proposition de décret visant à élargir les hypothèses d'un congé pour empêchement pour un membre du conseil de l'action sociale déposée par M. Fourny, Mme Zrihen, MM. Jeholet, Courard, Hazée et Arens (Doc. 53 (2014-2015) N° 1) ;
- la proposition de décret visant à élargir les hypothèses d'un congé pour empêchement pour un conseiller provincial déposée par M. Fourny, Mme Zrihen, MM. Crucke, Courard, Hazée et Arens (Doc. 54 (2014-2015) N° 1) ;
- la proposition de décret modifiant les interdictions liées au mandat de conseiller communal et les modalités de mise en œuvre de l'action récursoire, déposée par MM. Crucke, Jeholet, Mme Defrang-Firket, MM. Maroy et Knaepen (Doc. 73 (2014-2015) N° 1) ;
- la proposition de décret visant à abroger le système de vote automatisé pour les élections locales, déposée par MM. Hazée et Henry (Doc. 76 (2014-2015) N° 1) ;
- la proposition de décret visant à supprimer l'effet dévolutif de la case de tête pour les élections communales et provinciales, déposée

- MM. Jeholet, Crucke, Mme Defrang-Firket, M. Maroy, Mme Cornet et M. Bouchez (Doc. 122 (2014-2015) N° 1) ;
- la proposition de décret modifiant le Code de la démocratie locale et de la décentralisation en vue d'interdire aux candidats aux élections locales d'être témoins de parti, déposée par Mme Cornet, M. Crucke, Mme Defrang-Firket, MM. Bouchez, Mouyard et Jeholet (Doc. 190 (2014-2015) N° 1) ;
  - la proposition de décret modifiant le Code de la démocratie locale et de la décentralisation en ce qui concerne la répartition des sièges dans les conseils d'administration issus de la coopération entre les communes ou les provinces et modifiant la loi organique du 8 juillet 1976 des centres publics d'action sociale en ce qui concerne la répartition des sièges dans les associations visées au chapitre XII, déposée par M. Crucke, Mme Defrang-Firket, M. Bouchez, Mme Cornet, MM. Mouyard et Jeholet (Doc. 191 (2014-2015) N° 1) ;
  - la proposition de décret visant à modifier le Code de la démocratie locale et de la décentralisation en déterminant la qualité d'électeur au 1er août de l'année durant laquelle ont lieu les élections, déposée par Mme Defrang-Firket, MM. Bouchez, Crucke, Mme Cornet, MM. Mouyard et Jeholet (Doc. 192 (2014-2015) N° 1) ;
  - la proposition de décret modifiant le Code de la démocratie locale et de la décentralisation en vue d'améliorer la procédure de désignation des gouverneurs de province et de renforcer le contrôle démocratique, déposée par M. Hazée et Mme Ryckmans (Doc. 205 (2014-2015) N° 1).

Pour la Commission de l'économie et de l'innovation :

- la proposition de décret portant création d'un Institut d'évaluation des choix scientifiques et technologiques auprès du Parlement wallon, déposée par Mme Kapompole et M. Jamar (Doc. 7 (SE 2014) N° 1).

Il en sera fait ainsi.

Voilà qui constituera le mandat de la Commission de renouveau démocratique qui, comme nous l'avons décidé à la Conférence des présidents, reprendra ses travaux à la rentrée, début septembre.

La parole est à M. Hazée.

**M. Hazée** (Ecolo). - Monsieur le Président, j'ai deux questions. La première porte sur l'arriéré qui vient d'être transféré à la Commission du renouveau démocratique. Je suppose que c'est l'arriéré tel qu'il existe aujourd'hui et que cela ne fait pas préjudice aux dépôts de textes

dans les semaines qui viennent si, d'aventure, de nouvelles propositions devaient être déposées d'ici la reprise des travaux.

**M. le Président.** - Absolument. Je vous invite, si tel est votre dessein, de déposer de nouvelles propositions. La séance publique les prend en considération et les renverra, après examen par la Conférence des présidents, à la Commission de renouveau démocratique. Tous les groupes, y compris le vôtre, ont décidé de cette discipline de travail.

**M. Hazée** (Ecolo). - J'en prends bonne note. Comme vous évoquiez le mandat, je n'aurais pas voulu que le mandat soit fermé. Vous précisez les choses de manière tout à fait adéquate.

**M. le Président.** - Le mandat est ouvert.

**M. Hazée** (Ecolo). - J'ai une deuxième question qui me surprend davantage. Nous avons une réunion le 9 juillet prochain avec une série d'auditions prévues pour notre Commission du renouveau démocratique. Comment se fait-il que la date soit ajournée à la rentrée ?

**M. le Président.** - Monsieur le Chef de groupe, simplement parce que les différents experts que nous avons pressentis – un grand nombre d'entre eux – n'étaient pas disponibles en raison de cette période du mois de juillet. Dès lors, il nous a semblé plus opportun, par la thématique concernée, de réunir les experts pressentis et de les retrouver début septembre. Ai-je répondu à votre question ?

**M. Hazée** (Ecolo). - Dont acte. Il n'aurait pas fallu que le renouveau démocratique s'arrête à la discussion que nous avons eue hier en Commission des pouvoirs locaux, mais c'est un autre débat. Nous y reviendrons d'ici 15 jours en séance plénière.

**M. le Président.** - Le propos que je tiens, Monsieur Hazée, est le reflet des délibérations de la Conférence des présidents. Je ne me serais pas permis d'en faire autrement.

**M. Hazée** (Ecolo). - Je l'imaginai bien, Monsieur le Président. Je vous remercie.

## COMMUNICATIONS

**M. le Président.** - La Cour des comptes m'a transmis son rapport annuel pour l'année 2014.

Aucun document relatif au contrôle de la subsidiarité et aux consultations n'a été transmis par les institutions européennes.

Des documents m'ont été adressés :

- le projet de décret modifiant la loi du 14 août 1986 relative à la protection et au bien-être des animaux afin d'interdire la commercialisation d'animaux dans les lieux publics (Doc. 243 (2014-2015) N° 1) ; il a été envoyé à la Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et des transports, imprimé et distribué ;
- le troisième rapport annuel (01.01.2014 au 31.12.2014) adressé au Parlement wallon par le Médiateur commun à la Communauté française et à la Région wallonne (Doc. 183 (2014-2015) N° 1) ; il sera envoyé à la Commission des affaires générales et des relations internationales, imprimé et distribué ;
- le rapport présenté au nom de la Commission des pouvoirs locaux, du logement et de l'énergie par MM. Dermagne et Maroy sur l'interdiction d'affichage publicitaire dans les espaces publics

Audition de :

- M. Behrendt, professeur en droit constitutionnel à l'ULg ;
- Mme Vassart, conseiller à l'Union des villes et communes de Wallonie (UVCW) ;
- M. Marnette, Directeur général a.i. de la DGO5 ;
- Mmes Pimpurniaux et Collard, Directrice de la Direction de l'urbanisme et de l'architecture et juriste à la Direction juridique de la DGO4 ;
- Mme Lheureux, adjointe au Maire de Grenoble et déléguée Espaces publics et Nature en ville (par visioconférence) ;
- M. Dejean, représentant habilité de l'Association d'entreprises d'affichage (AEA) ;
- M. Buron, représentant habilité de l'association « La Marre », mouvement antipub de réappropriation réfléchie de l'environnement ;
- M. Jehaes, responsable du Département des voiries publiques de la Ville de Namur.

Il sera imprimé et distribué sous le n° 232 (2014-2015) N° 1 ;

- le rapport présenté au nom de la Commission des travaux publics, de l'action sociale et de la santé par Mme Vienne sur la situation financière, les défis et les perspectives de la SOFICO.

Audition de MM. Langendries et Dehalu, Président et Administrateur délégué de la SOFICO.

Il sera imprimé et distribué sous le n° 239 (2014-2015) N° 1 ;

- le rapport présenté au nom de la Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et des transports par M. Maroy sur le

rapport d'activités de la Commission consultative de l'eau pour l'année 2014.

Audition de Mmes Cors et Neven, Vice-Présidentes, de la Commission consultative de l'eau.

Il sera imprimé et distribué sous le n° 240 (2014-2015) N° 1 ;

- le rapport présenté au nom de la Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et des transports par Mme Moucheron sur les rapports d'activités 2013 et 2014 de la Commission régionale d'avis pour l'exploitation des carrières (CRAEC).

Audition de M. Calozet, Président de la CRAEC.

Il sera imprimé et distribué sous le n° 241 (2014-2015) N° 1.

Ils ont été envoyés aux commissions concernées.

Le Gouvernement wallon m'a transmis trois arrêtés de reventilation des crédits budgétaires :

- l'arrêté ministériel portant transfert de crédits entre les programmes 01, 02, 04 et 11 des divisions organiques 13, 14, 18 et 34 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2015 ;
- l'arrêté ministériel portant transfert de crédits entre les divisions organiques 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 33 et 34 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2015 ;
- l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des articles de base du programme 31 de la division organique 18 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2015.

Ces arrêtés seront transmis aux membres de la Commission du budget et de la fonction publique.

La Cour constitutionnelle m'a fait parvenir 10 notifications d'arrêts :

- la notification de l'arrêt n° 83 des rôles 5702, 5704 et 5778 concernant :
- les recours en annulation de l'article 7 de la loi du 14 janvier 2013 portant des dispositions fiscales et autres en matière de justice, introduits par l'Ordre des barreaux francophones et germanophone et par KVM ;
- la question préjudicielle relative à l'article 7 de la loi du 14 janvier 2013 portant des dispositions fiscales et autres en matière de justice, posée par la Cour d'appel de Bruxelles ;
- la notification de l'arrêt n° 84 des rôles 5856 et 5859 concernant les recours en annulation partielle (article 5) ou totale de la loi du 30 juillet 2013 « portant modification des articles 2, 126 et 145 de la loi du 13 juin 2005

- relative aux communications électroniques et de l'article 90*decies* du Code d'instruction criminelle », introduits respectivement par l'Ordre des barreaux francophones et germanophone et par l'ASBL « Liga voor Mensenrechten » et l'ASBL « Ligue des Droits de l'Homme » ;
- la notification de l'arrêt n° 85 du rôle 5869 concernant la question préjudicielle relative aux articles 2*bis* du titre préliminaire du Code de procédure pénale et 2, 1°, de la loi-programme (II) du 27 décembre 2006, posée par la Cour d'appel de Liège ;
  - la notification de l'arrêt n° 86 du rôle 5871 concernant le recours en annulation totale ou partielle de la loi du 30 juillet 2013 « visant à renforcer la protection des utilisateurs de produits et services financiers ainsi que les compétences de l'Autorité des services et marchés financiers, et portant des dispositions diverses (I) » et de l'article 9 de la loi du 21 décembre 2013 « portant insertion du Livre VI « Pratiques du marché et protection du consommateur » dans le Code de droit économique et portant insertion des définitions propres au livre VI, et des dispositions d'application de la loi propres au livre VI, dans les Livres Ier et XV du Code de droit économique », introduit par l'union professionnelle « Fédération des Courtiers d'assurances & Intermédiaires Financiers de Belgique » et la SA « A. Van Ingelgem et Fils » ;
  - la notification de l'arrêt n° 87 du rôle 5952 concernant la question préjudicielle relative à l'article 488*bis*, h), §2, du Code civil, combiné avec l'article 488*bis*, b), §6, du même Code, posée par la Cour de cassation ;
  - la notification de l'arrêt n° 88 du rôle 6074 concernant la question préjudicielle concernant l'article 47 du décret de la Région flamande du 2 juillet 1981 relatif à la prévention et à la gestion des déchets (avant sa modification par le décret du 22 décembre 2006), posée par la Cour de cassation ;
  - la notification de l'arrêt n° 89 du rôle 5857 concernant le recours en annulation de l'article 11 de la loi du 8 mai 2013 « modifiant la loi du 15 décembre 1980 sur l'accès au territoire, le séjour, l'établissement et l'éloignement des étrangers, la loi du 12 janvier 2007 sur l'accueil des demandeurs d'asile et de certaines autres catégories d'étrangers et la loi du 8 juillet 1976 organique des centres publics d'action sociale », introduit par l'ASBL « Coördinatie en Initiatives voor en met de Vluchtelingen en Buitenlanders » et autres ;
  - la notification de l'arrêt n° 90 du rôle 5901 concernant la question préjudicielle relative à l'article 20*sexies*, §1er, de la loi du

21 décembre 1990 portant statut des candidats militaires du cadre actif, tel qu'il a été inséré par l'article 29 de la loi du 20 juillet 2005 portant des dispositions diverses, posée par le Conseil d'État ;

- la notification de l'arrêt n° 91 du rôle 5902 concernant la question préjudicielle relative à l'article 2 du décret de la Région flamande du 15 juillet 1997 contenant le Code flamand du Logement et aux articles 1er, 10° et 17°, 3, 7 et 14 de l'arrêté du Gouvernement flamand du 12 octobre 2007 réglementant le régime de location sociale et portant exécution du titre VII du Code flamand du Logement, posée par le Juge de paix du canton de Furnes-Nieuport, siège Furnes ;
- la notification de l'arrêt n° 92 du rôle 5938 concernant le recours en annulation des articles 33, § 1er, 3°, 4°, 9° et 10°, et, §2, 34 et 46 de la loi du 15 décembre 2013 en matière de dispositifs médicaux et de l'article 41 de la loi-programme du 26 décembre 2013, introduit par la SA « Wolf-Safco » et autres.

La liste reprenant les documents, les arrêtés de reventilation des crédits budgétaires et les notifications d'arrêtés de la Cour constitutionnelle a été adressée aux membres.

Tous les documents cités sont à la disposition des parlementaires qui émettraient le souhait d'en prendre connaissance.

## DOCUMENTS

### Dépôt

**M. le Président.** - La liste des projets de décret adressés au Parlement wallon par le Gouvernement wallon et des rapports de commission a été adressée aux membres :

- le rapport d'activités du Centre régional d'aide aux communes (CRAC) pour l'année 2012 ;
- le rapport d'activités du Centre régional d'aide aux communes (CRAC) pour l'année 2013 ;
- le rapport annuel relatif à l'exercice de la tutelle pour l'année 2012 ;
- le rapport annuel relatif à l'exercice de la tutelle pour l'année 2013 ;
- le rapport annuel relatif à l'exercice de la tutelle pour l'année 2014 ;
- les comptes annuels et rapport d'activités de l'École d'administration publique pour l'année 2014 ;
- la résolution du Conseil communal de la commune de Saint-Vith en vue de la clôture définitive des négociations concernant les traités TTIP, CETA et TISA.

Son contenu sera reproduit in extenso dans le compte rendu.

## DOCUMENTS

### *Prises en considération*

**M. le Président.** - L'ordre du jour, en application des articles 87 et 119 du règlement, appelle le Parlement wallon à se prononcer sur la prise en considération des propositions suivantes :

- la proposition de décret modifiant le décret du 21 décembre 1989 relatif au service de transport public de personnes en Région wallonne concernant la rationalisation des structures des TEC, déposée M. Jeholet, Mme De Bue, MM. Dodrimont, Lecerf, Knaepen et Maroy (Doc. 244 (2014-2015) N° 1) ;
- la proposition de résolution relative à l'accueil temporaire des gens du voyage en Wallonie, déposée par MM. Daele et Hazée (Doc. 245 (2014-2015) N° 1) ;
- la proposition de décret modifiant la loi du 8 juillet 1976 organique des centres publics d'action sociale en vue d'intégrer l'ensemble des rémunérations des présidents CPAS dans le plafond de 150 % du montant de l'indemnité parlementaire perçue par les membres de la Chambre des représentants et du Sénat, déposée par MM. Hazée et Henry (Doc. 246 (2014-2015) N° 1) ;
- la proposition de décret modifiant le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, en vue d'intégrer l'ensemble des rémunérations dans le plafond de 150 % du montant de l'indemnité parlementaire perçue par les membres de la Chambre des représentants et du Sénat et d'assurer la transparence des rémunérations, déposée par MM. Hazée et Henry (Doc. 247 (2014-2015) N° 1) ;
- la proposition de résolution visant à instaurer un dispositif de loyer de référence, déposée par MM. Stoffels, Dermagne, Collignon, Dupont et Onkelinx (Doc. 248 (2014-2015) N° 1) ;
- la proposition de modification du règlement du Parlement wallon, déposée par MM. Antoine, Collignon, Jeholet et Fourny (Doc. 249 (2014-2015) N° 1) ;
- la proposition de résolution relative à l'Accord économique et commercial global Union européenne-Canada (AECG), déposée par Mme Simonet, MM. Antoine, Arens, Fourny, Mmes Moinnet et Waroux (Doc. 250 (2014-2015) N° 1).

Elles ont été imprimées et distribuées.

Quelqu'un demande-t-il la parole sur leur prise en considération ?

Personne ne demandant la parole, les propositions sont prises en considération. La proposition n° 244 sera envoyée à la Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et des transports, la proposition n° 245 à la Commission des travaux publics, de l'action sociale et de la santé, les propositions n° 246 et 247 à la Commission spéciale relative au renouveau démocratique, la proposition n° 248 à la Commission des pouvoirs locaux, du logement et de l'énergie et la proposition n° 250 à la Commission des affaires générales et des relations internationales.

## QUESTIONS D'ACTUALITÉ

**M. le Président.** - Conformément à l'article 61 du règlement, les questions d'actualité ont lieu en ce début de séance.

### **QUESTION D'ACTUALITÉ DE M. HENQUET À MME TILLIEUX, MINISTRE DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION, SUR « L'ÉTUDE PRICEWATERHOUSECOOPERS (PWC) SUR LES TITRES-SERVICES »**

**M. le Président.** - L'ordre du jour appelle la question d'actualité de M. Henquet à Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation, sur « l'étude PricewaterhouseCoopers (PwC) sur les titres-services ».

La parole est à M. Henquet pour poser sa question.

**M. Henquet (MR).** - Madame la Ministre, vous avez commandité il y a peu, une étude auprès d'un bureau de consultance PwC au sujet de la viabilité des titres-services. Le rapport a été rendu public il y a peu et, via la presse, nous avons appris que l'on risquait d'avoir un dérapage budgétaire puisque, aujourd'hui, les titres-services coûtent 450 millions d'euros à la Région wallonne. En 2030, ils risquent de coûter 550 millions d'euros.

Le bureau de consultance suggère, entre autres, deux pistes :

- la première est d'instaurer un comité de monitoring afin de vérifier qu'il n'y ait pas de dérapage budgétaire ;
- la deuxième est de promouvoir les synergies au sein des différents organismes qui existent aujourd'hui en Région wallonne et qui s'occupent toutes d'économie sociale. Ils parlent des titres-services, de l'IDESS, des ALE et des aides à domicile.

J'ai dit qu'ils conseillaient, « entre autres, » deux pistes, parce que je suppose que, dans leur rapport, il y

en a beaucoup plus, mais pour être au courant de ces pistes et voir si elles sont pertinentes, forcément, il faut être en possession de ce rapport.

Hier, en commission, je vous ai demandé si vous étiez disposée à nous donner ce fameux rapport. Vous avez refusé. Je vous repose officiellement la question en plénière aujourd'hui : êtes-vous disposée – il me semble que c'est élémentaire dans un parlement – à communiquer à tous les parlementaires, aussi bien de l'opposition que de la majorité de la Commission de l'emploi et de la formation, ledit rapport pour que nous puissions en percevoir la pertinence et vous aider dans la réflexion pour essayer d'améliorer le système ?

Ensuite, êtes-vous d'accord d'instaurer, sur base des conseils de PwC, ce fameux comité de monitoring ?

Enfin, que pensez-vous de cette proposition de synergie entre les différents organismes qui s'occupent plus ou moins de la même chose ?

**M. le Président.** - La parole est à Mme la Ministre Tillieux.

**Mme Tillieux**, Ministre de l'Emploi et de la Formation. - Monsieur le Député, le Gouvernement avait effectivement sollicité une étude dans le cadre du transfert des compétences de la sixième réforme de l'État par rapport aux titres-services et avait commandé, auprès de PwC, cette étude pour vérifier les pistes et les paramètres utiles pour pérenniser le système des titres-services. Ce qu'il ressort de l'étude, on en a déjà parlé, Monsieur Henquet, c'est le fait que ce dispositif marque tout son intérêt :

- sur le plan économique, ce sont 734 entreprises ;
- sur le plan des utilisateurs, plus de 277 000 ménages en bénéficient ;
- sur le plan des travailleurs largement sortis du travail au noir aujourd'hui, bénéficient d'une protection de sécurité sociale, qu'ils bénéficient des congés, et cetera, puisqu'ils sont des travailleurs sous contrat. Ils sont plus de 40 000 en Wallonie.

La difficulté, c'est que l'impact positif des mesures prises bénéficie, en général, à l'État fédéral. C'est toute la difficulté dans la construction institutionnelle de notre pays et nous devons tenter de prendre les meilleures décisions pour assurer la pérennisation du système.

Il se fait qu'en commission, nous avons déjà eu l'occasion de nous pencher sur ce dossier puisque les écolos avaient déposé une proposition en ce sens. Nous avons déjà largement débattu. On a dit que l'on y reviendrait. Je m'étais engagée, Monsieur Henquet, à faire en sorte que les députés de la commission puissent bénéficier d'une présentation de l'étude qui plus est, par l'auteur de l'étude lui-même, c'est-à-dire PwC, qui a réalisé le travail et qui est le mieux à même de répondre

à toutes les questions que vous aurez, je n'en doute pas un seul instant, au moment opportun.

Néanmoins, les collaborateurs de PwC concernés n'étaient pas disponibles en ce mois de juillet, entre autres parce qu'ils sont en mission à l'étranger. Vous admettez que la ministre ne peut pas être tenue pour responsable de la disponibilité de collaborateurs de PwC.

Nous avons repris contact et nous avons promis qu'à la toute prochaine séance, mais la toute prochaine séance après juillet, c'est la séance de rentrée. Ce sera le 29 septembre, date à laquelle vous pourrez bénéficier entièrement de toutes les explications de PwC. Je viendrai également pour le volet stratégique et politique, comme je suis toujours à la disposition de la commission parlementaire et vous disposerez des documents utiles.

Je signale à l'ensemble de l'assemblée que le rapport est relativement confidentiel. Il ne s'agit pas de mettre aujourd'hui en émoi tout le secteur. Il convient surtout d'être réaliste et de calmer les choses par rapport à un avenir que nous devons maîtriser certes, mais pour lequel, s'il n'y a pas de monitoring budgétaire, un comité mis en place aujourd'hui, nous exerçons grâce à la réception de chiffres mensuels via Sodexo notamment, un certain contrôle pour empêcher l'emballement budgétaire ; ce qui ne risque pas d'arriver, Monsieur Henquet. J'espère ainsi vous rassurer.

**M. le Président.** - La parole est à M. Henquet.

**M. Henquet (MR).** - Madame la Ministre, je vous remercie pour vos réponses. Vous n'êtes pas responsable de l'agenda de PwC. Néanmoins, je pense qu'il y a un problème de procédure – on l'a vécu aussi au Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles – il n'est pas normal que les députés apprennent par la presse le contenu de rapports importants pour nous et pour notre commission.

Vous dites que vous ne voulez pas le distribuer parce qu'il y a des éléments confidentiels. En disant cela, vous faites encore plus peur au secteur, car les personnes se diront que, s'il n'y avait pas de problème, elles auraient le rapport ; si la ministre ne le donne pas, c'est qu'il a des difficultés. Vous confortez la thèse de l'angoisse.

Ceci dit, le secteur est au courant. J'ai eu de sa part, d'autres bruits qui disaient que vous ne souhaitiez pas le donner, parce que les conclusions du rapport ne vous agréaient pas tout à fait. J'attends avec impatience ledit rapport, car je trouve que cela ne va pas que nous ne soyons pas au courant.

Ceci dit, vous n'avez pas répondu à la question sur le fait de ces synergies à développer avec les autres organismes qui s'occupent d'économie sociale. On devra attendre, mais, personnellement, je suis tout à fait déçu parce que je ne vois pas en quoi on doit attendre.

C'est vrai que si l'on veut poser des questions pertinentes lors de l'audition, il faut forcément qu'un préalable, on soit au courant dudit rapport.

**QUESTION D'ACTUALITÉ DE M. DODRIMONT  
À M. DI ANTONIO, MINISTRE DE  
L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMÉNAGEMENT  
DU TERRITOIRE, DE LA MOBILITÉ ET DES  
TRANSPORTS, DES AÉROPORTS ET DU BIEN-  
ÊTRE ANIMAL, SUR « LA PRÉSENCE D'UNE  
SOCIÉTÉ COMMERCIALE AU SEIN DU  
CONSEIL DU BIEN-ÊTRE DES ANIMAUX »**

**QUESTION D'ACTUALITÉ DE MME LAMBELIN  
À M. DI ANTONIO, MINISTRE DE  
L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMÉNAGEMENT  
DU TERRITOIRE, DE LA MOBILITÉ ET DES  
TRANSPORTS, DES AÉROPORTS ET DU BIEN-  
ÊTRE ANIMAL, SUR « LA COMPOSITION DU  
CONSEIL DU BIEN-ÊTRE DES ANIMAUX »**

**M. le Président.** - L'ordre du jour appelle les questions d'actualité à M. Di Antonio, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire, de la Mobilité et des Transports, des Aéroports et du Bien-être animal :

- de M. Dodrimont, sur « la présence d'une société commerciale au sein du Conseil du bien-être des animaux » ;
- de Mme Lambelin, sur « la composition du Conseil du bien-être des animaux » ?

La parole est à M. Dodrimont pour poser sa question.

**M. Dodrimont (MR).** - Monsieur le Ministre, en effet, le Conseil du bien-être animal consultatif – avez-vous tendance à ajouter, Monsieur le Ministre quand vous évoquez ce conseil, mais ce n'est pas comme cela qu'il est présenté aujourd'hui au *Moniteur belge*, donc, on parle de Conseil du bien-être animal – nous livre la liste de ses représentants suite à un arrêté du Gouvernement pris le 11 juin dernier, si je ne m'abuse.

Cette liste suscite quelques réactions, dont une réaction dans la presse, puisqu'il y a dans cette liste des représentants du secteur commercial et de l'élevage des animaux de compagnie, ce qui en soi semble justifié. Cependant, c'est peut-être le choix porté pour les représentants de ce secteur, qui pose question puisque tant un des membres effectifs qu'un des membres suppléants appartiennent à une société commerciale bien connue en matière d'animaux de compagnie, que ce soit pour la fourniture de l'alimentation de ces animaux, que pour d'autres produits afférents à ce secteur.

Ces constatations faites notamment par des représentants du secteur du bien-être animal par des vétérinaires pose un peu question. Surtout

qu'aujourd'hui, l'actualité nous invite à prendre connaissance que cette société, qui nous livre les deux représentants, va commercialiser pour les animaux de compagnie des frites et de la glace. Ce qui pourrait paraître une bonne idée pour eux. Les animaux de compagnie auront droit aussi en guise de récompense à des cornets de glace ou des sachets de frites présentés sous d'autres formes, ce qui fait hurler certains vétérinaires, notamment ceux spécialisés en nutrition animale où ils trouvent que c'est une mauvaise idée qui risque de provoquer le déséquilibre alimentaire de bon nombre d'animaux de compagnie.

On a un peu d'inquiétude de voir, Monsieur le Ministre, votre confiance placée en cette société. Vous avez évoqué que ce n'était pas nécessairement la société qui a été choisie, mais bien la personnalité des représentants de cette société. D'accord, mais il n'en demeure néanmoins beaucoup de questions par rapport à ce choix, notamment confirmer ces questions, ces interrogations et ces inquiétudes par un nouveau produit commercial que développe cette société.

J'aimerais entendre vos justifications par rapport à cela, Monsieur le Ministre, mais aussi m'inquiéter d'avoir vu dans la liste des différents représentants – certes, l'adresse qui apparaît pour ces représentants est parfois une adresse professionnelle – des Bruxellois plutôt que des Wallons et, dans certains cas même, des représentants néerlandophones qui vont faire partie de ce Conseil du bien-être animal wallon. Cela me pose également quelques questions.

**M. le Président.** - J'appelle à la tribune Mme Lambelin sur le même sujet en rappelant à chacun et à chacune le devoir de se conformer au temps de parole tel qu'il est prévu par le règlement.

La parole est à Mme Lambelin pour poser sa question.

**Mme Lambelin (PS).** - Monsieur le Ministre, le Conseil wallon du bien-être animal n'est pas encore officiellement formé, il n'a pas encore pris de décision et on le sait, il aura un rôle essentiellement consultatif.

Quand nous avons voté le décret visant à son instauration au Parlement wallon, nous voulions que ce Conseil du bien-être animal ait un rôle principal dans la représentation du bien-être animal au niveau wallon.

Ce qui interpelle aujourd'hui, ce n'est pas du tout son instauration – au contraire, je pense qu'elle fait plaisir à énormément de monde – c'est plutôt sa composition. Comme mon collègue l'a dit, il semblerait qu'un acteur important dans le commerce animal se retrouve parmi les membres de ce conseil. Si certains s'en réjouissent, parce qu'il faut aussi entendre ce type d'acteurs, d'autres se demandent si le rôle joué par cet acteur en question, dont je ne citerai pas le nom, ne pourrait pas tout aussi bien être joué par d'autres acteurs, par exemple, Anibel.

Monsieur le Ministre, pourquoi cet acteur et pas un autre ?

Deuxièmement, j'aurais aimé savoir quand vous alliez communiquer de manière officielle au Gouvernement wallon vos décisions quant à la composition de ce conseil. Je sais que les candidatures avaient une date limite au mois d'avril.

Enfin, je me permets de relever une dernière interrogation qui est celle des agriculteurs qui se sentiraient sous représentés dans ce conseil avec deux membres sur 16. Combien de candidatures d'agriculteurs avez-vous reçues pour figurer parmi les membres de ce conseil ? Comment comptez-vous faire entendre la voix des agriculteurs dans ce projet ?

**M. le Président.** - La parole est à M. le Ministre Di Antonio.

**M. Di Antonio**, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du territoire, de la Mobilité et des Transports, des Aéroports et du Bien-être animal. - Madame et Monsieur les Députés, le Conseil wallon du bien-être animal est maintenant composé. Il est même plus que composé, puisqu'il s'est réuni pour la première fois ce matin et a désigné une professeure de l'Université de Namur, Mme Diederich, présidente. Il a adopté aussi ce matin son règlement d'ordre intérieur.

Seize membres représentent les différents secteurs, ce qui très proches de l'équilibre tel qu'il existait lorsque ce conseil fonctionnait au niveau fédéral. Il y avait déjà à l'époque des représentants des agriculteurs et des représentants des éleveurs et des commerçants. En ce qui concerne les agriculteurs, ils seront au nombre de deux désignés par la FWA, un représentant par la FUGEA. J'insiste sur le fait que ces gens siègent à titre personnel et qu'ils ont notamment comme devoir de consulter l'ensemble du secteur, lorsque l'ensemble n'est pas représenté, avant de venir porter une décision au sein de ce conseil.

Concernant le reste de la composition, il y a des vétérinaires, quatre scientifiques, des défenseurs du bien-être animal, notamment GAIA et d'autres représentants d'associations, de refuges, dont la SPA de Liège, Animaux sans collier de Wallonie picarde. C'est assez représentatif de l'ensemble des secteurs.

Dès le départ, il était établi qu'il y aurait deux places pour les éleveurs et les commerçants. Nous avons pris un représentant des éleveurs proposé par le Club royal Saint-Hubert et un représentant des commerçants. Nous avons trois candidatures parmi les commerçants et celle qui nous a semblé la plus intéressante est celle de M. Benoît Jadot, indépendant franchisé par Tom & Co et gérant de trois magasins à travers la Wallonie. C'est un indépendant comme les autres, je ne vois pas où se pose le problème. Il avait une candidature solide, qui

était très bien et qui était plus solide que les deux autres candidatures.

Le classement et les suggestions ont été faits par l'administration de l'Unité du bien-être animal et je n'ai rien modifié à la proposition qui était faite. Je confirme ce choix et je le défends, puisque ce monsieur a une vraie expérience dans le domaine du commerce.

Est-il en accord avec les autres intervenants du conseil ? Non puisque l'objectif, c'est d'avoir au sein de ce conseil des agriculteurs qui devront défendre des positions en matière d'élevage qui ne sont pas celles qui sont préconisées par GAIA ; même chose, en ce qui concerne l'élevage des chiens et chats ou en ce qui concerne le commerce. C'est de la confrontation des idées que sortiront les avis et il y a un représentant des commerçants sur 16 membres.

**M. le Président.** - La parole est à M. Dodrimont.

**M. Dodrimont** (MR). - Monsieur le Ministre, j'entends votre réponse. Vous évoquez à nouveau le fait que ces représentants sont indépendants, mais ce n'est pas vrai. Ces personnes siègent en qualité de représentants des différents secteurs concernés par ce conseil et il n'est pas question d'être indépendant quand on est désigné ou quand on représente un secteur.

J'ai du mal à suivre par rapport à cela en disant : « On fait un choix plutôt d'individu que de représentation professionnelle ». Ici, c'est un représentant du secteur du commerce et on est allé choisir un représentant d'une société qui, je le répète, puisque vous ne l'avez pas abordé – mais je tiens à le faire à nouveau – commercialise, aujourd'hui, des crèmes glacées et des frites pour les animaux de compagnie, ce qui pose question pour le secteur, notamment pour le monde vétérinaire.

Je crois que, comme entrée en matière pour ce M. Jadot – puisque vous l'avez cité, moi, je ne l'ai pas fait – cela me semble quelque peu particulier. Je tenais à le souligner et je reste dans la minute, Monsieur le Président.

**M. le Président.** - La parole est à Mme Lambelin.

**Mme Lambelin** (PS). - Merci beaucoup, Monsieur le Ministre, pour cette réponse. Je suis heureuse d'apprendre que la présidence sera occupée par une personne universitaire. Effectivement, pendant 20 ans, les représentants du commerce animal n'étaient pas pris en compte parmi les membres de ce conseil. C'est une très bonne chose.

Il y a, parmi les membres figurant sur la liste, un éventail assez riche et une représentation que je trouve très équilibrée. Je suis rassurée sur le point de savoir que la sélection a été faite de manière tout à fait réfléchie et objective.

**QUESTION D'ACTUALITÉ DE MME DE BUE À  
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX  
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION  
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LE PLAN  
CANICULE EN WALLONIE »**

**QUESTION D'ACTUALITÉ DE M. DRÈZE À  
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX  
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION  
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LES  
MESURES PRISES PAR LA WALLONIE POUR  
FAIRE FACE À LA CANICULE »**

**M. le Président.** - L'ordre du jour appelle les questions d'actualité à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine :

- de Mme De Bue, sur « le plan Canicule en Wallonie » ;
- de M. Drèze, sur « les mesures prises par la Wallonie pour faire face à la canicule ».

La parole est à Mme De Bue pour poser sa question.

**Mme De Bue (MR).** - Monsieur le Ministre, à la place d'un été pourri, voilà que nous avons affaire à une vague de chaleur. On ne va pas s'en plaindre, mais si cette vague de chaleur, qui peut devenir une canicule, devait persister, il y aurait peut-être de graves conséquences et il faut pouvoir prévoir.

Un plan Canicule existe dans notre pays, un plan dont différentes phases de prévention et d'alerte sont déclenchées en fonction de la situation.

Déjà en début de semaine, la cellule interrégionale CELINE, qui mesure la qualité de l'air, a adressé toute une série d'avertissements aux secteurs et aux professionnels, notamment de la santé, pour les sensibiliser sur certains publics cibles, notamment les personnes âgées, les personnes précarisées, les enfants en bas âge, ainsi que des mesures à prendre, notamment, dans le monde du travail.

Si, d'après les prévisions, cette chaleur devait persister – vraisemblablement jusque mi-juillet, on devrait assister à de hautes températures – il y a un comité d'évaluation des risques qui est compétent pour déclencher un plan d'alerte. Dans ce comité d'évaluation des risques se trouvent les régions ainsi que le Fédéral.

Je m'inquiète un peu, Monsieur le Ministre, parce que, dans les transferts de la réforme de l'État, un certain nombre de compétences sont, maintenant, du ressort des régions, notamment la gestion des risques des canicules.

J'aurais voulu savoir comment, maintenant, les choses s'organisent, puisque vraisemblablement, au niveau du comité d'évaluation des risques, personne n'est au courant et qu'il apparaît – je vous questionne à ce sujet – qu'aucune mesure de surveillance n'est prise pour évaluer la capacité des hôpitaux, dans le cadre

d'une urgence, notamment. C'est ce qui avait été dénoncé, quand la France avait eu affaire à la canicule de 2003.

Dans notre contexte institutionnel nouveau, qui coordonne ? Qui surveille ? A-t-on prévu un monitoring des mesures globales – je dis bien des mesures globales – qui doivent être prises en cas de crise ?

J'aurais aussi voulu vous questionner sur les moyens qui seront affectés. Je ne parle pas que des moyens dévolus aux différentes campagnes de sensibilisation, mais aussi aux moyens de gestion de la crise et de la coordination.

Monsieur le Ministre, pouvez-vous nous rassurer ? A-t-on tiré tous les effets de la canicule de 2003 ?

**M. le Président.** - La parole est à M. Drèze pour poser sa question.

**M. Drèze (cdH).** - Monsieur le Ministre, je ne vais pas reprendre tout ce qui a déjà été exposé par ma collègue, Mme De Bue. Je voudrais dire une petite chose pour ceux qui ne le savent pas – je viens de le découvrir, ce n'est pas nécessairement avec fierté que je vous le dis – le mot canicule vient du latin *canicula* qui veut dire petite chienne ; l'autre nom de l'étoile Sirius qui est l'étoile la plus brillante de notre constellation et qui fait partie de la constellation du Grand Chien. Voilà l'origine. À l'époque, cette étoile brillait en même temps que le soleil et on pensait que s'il y avait une vague de chaleur, c'était non seulement le soleil, mais l'apport de cette petite chienne. Voilà l'explication.

*(Applaudissements)*

Je n'ai pas fini.

**M. le Président.** - On savoure, Monsieur Drèze.

**M. Drèze (cdH).** - C'est vrai qu'il y a la régionalisation du plan Canicule, mais en fait, c'est le plan Vague de chaleur et ozone. Il ne faut pas confondre canicule et vague de chaleur. Canicule, c'est comme aujourd'hui, c'est le premier jour où il fait plus de 30 °. Vague de chaleur, c'est quand pendant au moins trois jours consécutifs, les températures minimales sont au-dessus de 18 ° et quelques degrés et maximales au-dessus de 29,6 °. On y sera, d'après la météo, dans trois jours puisque effectivement, au moins jusqu'à la fin de la semaine, il fera très chaud en Belgique. À ce moment-là, des mesures officielles s'enclenchent.

Depuis le 1er janvier 2015, Monsieur le Ministre, c'est la Région wallonne qui, pour ce qui nous concerne, devient compétente. C'est l'occasion de s'inspirer de ce qui se fait ailleurs en matière de prévention pour concevoir à l'avance un plan Canicule. J'espère que, l'année prochaine, on aura eu le temps de mettre cela en place.

Dans ma commune de Liège, quand j'étais échevin de la Santé, j'avais un plan Canicule qui était bien rodé. C'est aussi une question qui se pose au niveau local. Quelles mesures comptez-vous prendre ? Dans vos compétences, en tant que ministre de l'Action sociale, au niveau des publics plus fragiles, les personnes âgées, les enfants en bas âge, les personnes handicapées, les personnes sans domicile fixe – on l'oublie trop souvent – que prendrez-vous comme mesures particulières au niveau de la Région ?

**M. le Président.** - La parole est à M. le Ministre Prévot.

**M. Prévot,** Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Madame et Monsieur les députés, je voudrais saluer les questions de Mme De Bue, remercier notre maître Capello de la constellation et du latin pour son explication introductive.

Plus sérieusement, vous avez eu raison de le rappeler, Monsieur Drèze, ce sont d'abord et avant tout des considérations de nature environnementale qui déclenchent les phases de vigilance, d'avertissement ou d'alerte. C'est à travers CELINE, la Cellule interrégionale de l'environnement qui opère une vigilance permanente sur l'ensemble des dispositions environnementales, singulièrement l'ozone, avec les mesures de seuil par microgramme par mètre cube, que l'on enclenche les différentes phases.

Il y a trois grandes phases :

- la phase de vigilance ;
- la phase d'avertissement ;
- la phase d'alerte.

La phase d'avertissement se dédouble en deux niveaux : niveaux 1 et 2. Nous sommes actuellement dans ce niveau 2 de la phase d'avertissement.

N'ayez crainte, Madame De Bue, en l'occurrence, c'est déjà un dispositif bien rodé qui est mis en place et qui, a priori, ne doit pas souffrir de la régionalisation d'une série de compétences, dès lors que la coordination s'exerçait déjà et s'exercera encore demain dans une approche interrégionale, avec la mobilisation notamment de partenaires tels que l'Institut royal de météorologie, les autorités fédérales, les entités fédérées, la Cellule interrégionale de l'environnement et notamment l'Institut de santé publique. Contrairement à ce que l'on pourrait imaginer, ce n'est pas le ministre qui déclenche les phases, c'est bien cette Cellule interrégionale de l'environnement, se muant, en cas de phase d'alerte, en cellule de crise où, là, il y a une mobilisation de tous les intervenants.

Pour ma part, j'ai souhaité dès hier adresser à nouveau une injonction à mon administration pour que l'ensemble des professions médicales, paramédicales, que les CPAS, que les relais sociaux, que les maisons de

repos, que les différents prestataires de soins à domicile – j'en oublie certainement encore – puissent être à nouveau sensibilisés à travers toute une série de recommandations qui leur ont été procurées.

Il est certain que c'est la sensibilisation et surtout la bonne information qui permettront que les bonnes attitudes soient adoptées. Ni le ministre, ni les fonctionnaires n'ont la capacité d'être derrière chacun de nos concitoyens. Par contre, notre responsabilité est de diffuser les informations avec l'appui des médias qui s'en font volontiers le relais. On les remercie parce qu'en de telles circonstances, ils ont un rôle crucial pour la diffusion de l'information. Il faut que nous puissions dès lors permettre à chacun et chacune d'être correctement informés avec les gestes essentiels qu'il faut rappeler.

Pas tant ce que ma collègue et homologue française, Ségolène Royal, tweetait hier, mais rappeler qu'il faut s'hydrater correctement, qu'il y a nécessité d'une vigilance accrue, certes pour les personnes âgées, mais pas exclusivement pour les personnes âgées qui se trouvent dans les maisons de repos ou maisons de repos et de soins, ce qui semble être presque spontanément la première approche. Les personnes âgées les plus soumises à risque sont les personnes âgées isolées, celles à l'égard desquelles il n'y a pas de contact, il n'y a pas de recommandation qui est formulée par le soutien d'un tiers, qu'il soit familial ou professionnel.

Ce sont aussi les nouveau-nés, les nourrissons. Nous ne le perdons pas de vue, mais il y a un risque de déshydratation accru à l'égard des nourrissons, raison pour laquelle les recommandations que j'ai souhaité adresser ont été communiquées aussi aux maternités, aux pédiatries, au-delà des seules gériatries.

Il y a aussi un autre public cible – vous l'avez rappelé, Monsieur Drèze – qui est particulièrement sensible : c'est le public des grands précarisés, singulièrement les SDF. Parce que l'on s'émeut de leur sort très régulièrement et presque spontanément au moment de la période hivernale, mais c'est oublier qu'il y a aussi un risque de mortalité accru et des statistiques qui l'appuient lors des périodes de forte chaleur et de canicule. Là aussi, parfois conjuguée à la consommation d'alcool, il y a une mauvaise approche de la problématique de l'hydratation. C'est un élément auquel on doit être attentif et mobiliser les relais sociaux, mobiliser aussi les CPAS pour qu'il puisse y avoir une action de premier ordre et une vigilance accrue à l'égard de ces populations.

Bref, c'est de la responsabilité collective, et singulièrement la mienne, de recommander et faire connaître les gestes les plus appropriés à prendre. Après, nous devons en cette matière compter sur le relais des professions médicales, des acteurs de terrain, de celles et ceux qui entourent et accompagnent les publics fragilisés : les plus grands précarisés, les publics aînés isolés et également les nouveau-nés.

Du côté de la Région wallonne, nous continuons à diffuser les informations par voie circulaire, par l'administration, par voie de presse pour que chacun puisse prendre les mesures les plus appropriées. En cas de phase d'alerte, il est évident que la mobilisation du pouvoir régional sera accrue, notamment avec l'obligation imposée dans les maisons de repos de disposer de pièces avec 22 degrés maximum. C'est une des impositions et cela peut faire l'objet de sanctions à l'occasion des contrôles et inspections effectués par l'administration. Il y a toute une série d'autres recommandations qui sont alors mises en œuvre et enclenchées par le Régional, le Fédéral et les acteurs de terrain. Nous serons plus que vigilants dans les jours qui viennent.

**M. le Président.** - La parole est à Mme De Bue.

**Mme De Bue (MR).** - Monsieur le Ministre, je vous remercie pour votre réponse qui a été bien illustrée et assez longue sur les mesures en matière de prévention.

Par contre, je vous interrogeais sur le transfert de compétences et surtout la gestion d'une crise et la gestion d'une alerte. En ce qui concerne les interlocuteurs suite à la sixième réforme de l'État, j'avoue ne pas avoir eu réponse à ma question parce que le SPF Santé publique dit lui-même : « La matière est maintenant régionalisée. » Qu'en est-il de la surveillance de la capacité des hôpitaux ? Qu'en est-il du monitoring des mesures en cas d'alerte ?

Je ne veux pas être alarmiste, mais je rappelle qu'en 2003, la canicule – c'était, Monsieur Drèze, une canicule à l'époque – a fait 1 200 morts en Belgique. Il faut en tirer les leçons. Vous ne m'avez pas rassurée sur le transfert des compétences, d'autant plus que j'ai pu lire dans la presse, dans un autre article, que l'ancien ministre du Budget, devenu notre président d'assemblée, reconnaît clairement qu'il y a un manque de préparation de l'administration wallonne à la réforme de l'État. Je reste inquiète sur la question.

**M. le Président.** - Pour la précision de l'auteur, il s'agissait, Madame De Bue, du transfert de la compétence en matière de fiscalité de circulation et non pas de la compétence évoquée ici.

Ceci dit, pour vous permettre, à l'avenir, d'avoir une deuxième réponse du ministre, puis-je vous rappeler, chère collègue, que dans le cadre de la réforme du règlement, à l'avenir, dans les questions d'actualité, le ministre interrogé pourra intervenir une seconde fois ? Le parlementaire conclura, ce qui évitera parfois un certain nombre de frustrations.

La parole est à M. Drèze.

**M. Drèze (cdH).** - Si j'ai fait sourire tout à l'heure, c'était un sujet extrêmement sérieux. Le taux de mortalité augmente malheureusement beaucoup quand il y a une canicule ou, encore plus, quand il y a une vague

de chaleur. Le ministre a bien évoqué les personnes à risque, les personnes âgées isolées.

Par exemple, dans ma commune, à Liège, quand j'avais en charge cette matière, on recommandait aux citoyens d'être attentifs à leurs voisins. En cas de durée trop prolongée d'une vague de chaleur, la police se mettait en charge de faire du porte-à-porte auprès des personnes âgées isolées pour vérifier que tout se passe bien.

Pour les SDF, il ne faut pas sourire. Ce sont des personnes plus démunies que d'autres, indépendamment du problème d'alcool que le ministre a évoqué. Ils ne boivent pas tous, mais il est utile parfois de leur prévoir des locaux adaptés, avec des températures adaptées et de les approvisionner en eau. C'est une compétence partagée avec les pouvoirs locaux. La mobilisation de tous est requise. Je ne doute pas que le ministre fait le maximum dans le cadre des compétences qui lui sont propres.

**QUESTION D'ACTUALITÉ DE M. CRUCKE À  
M. FURLAN, MINISTRE DES POUVOIRS  
LOCAUX, DE LA VILLE, DU LOGEMENT ET DE  
L'ÉNERGIE, SUR « LA TAXE  
PHOTOVOLTAÏQUE DÉCLARÉE ILLÉGALE »**

**QUESTION D'ACTUALITÉ DE M. FOURNY À  
M. FURLAN, MINISTRE DES POUVOIRS  
LOCAUX, DE LA VILLE, DU LOGEMENT ET DE  
L'ÉNERGIE, SUR « L'INVALIDATION DU TARIF  
D'INJECTION IMPOSÉ AUX PROPRIÉTAIRES  
DE PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES »**

**QUESTION D'ACTUALITÉ DE M. STOFFELS À  
M. FURLAN, MINISTRE DES POUVOIRS  
LOCAUX, DE LA VILLE, DU LOGEMENT ET DE  
L'ÉNERGIE, SUR « L'INVALIDATION DU TARIF  
DE PRÉLÈVEMENT PAR LA COUR D'APPEL DE  
LIÈGE »**

**M. le Président.** - L'ordre du jour appelle les questions d'actualité à M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie :

- de M. Crucke, sur « la taxe photovoltaïque déclarée illégale » ;
- de M. Fourny, sur « l'invalidation du tarif d'injection imposé aux propriétaires de panneaux photovoltaïques » ;
- de M. Stoffels, sur « l'invalidation du tarif de prélèvement par la Cour d'appel de Liège ».

Mme la Ministre Tillieux répondra en son nom et au nom du Gouvernement wallon.

La parole est à M. Crucke pour poser sa question.

**M. Crucke (MR).** - Madame la Ministre, arrive ce qui devait arriver, défaite en rase campagne, le Waterloo

des pourfendeurs du photovoltaïque, ce n'est pas faute d'avoir averti en heure et en temps. Ils ont dû se mobiliser à 17 000 au sein de l'ASBL « Touche pas à mes certificats verts », mais la cour d'appel a rendu justice à ceux qui considéraient qu'un accord est un accord, un engagement est un engagement. Une promesse doit être tenue. On ne revient pas sur des promesses par rapport à des personnes qui ont engagé de l'argent, mais également, à cette époque, une forme de passion pour le développement durable.

Avec la réserve de ne pas avoir lu l'arrêt de la cour d'appel – il n'a pas été publié aujourd'hui, si ce n'est que l'avocat de l'ASBL a pu en prendre connaissance – il semble qu'il n'y ait pas de recours possible tant c'est clair pour la cour d'appel. Une fois que le droit s'est prononcé, il faut pouvoir accepter cette réalité, même si elle est dure pour le Gouvernement, pour ceux qui ont pensé que l'on pourrait impunément jouer avec la confiance du citoyen.

Ma question est très simple. À partir du moment où vous savez qu'il ne peut pas y avoir, pour les détenteurs de photovoltaïque, de taxes sur le réseau, comment le Gouvernement va-t-il agir ? Il n'y a plus que lui en première ligne aujourd'hui. Il avait un paravent avec la CWaPE. C'est terminé. La CWaPE vient de ramasser une baffé magistrale.

Le Gouvernement n'a que deux choses. Soit « tripoter » la loi – on l'a déjà vu – je dois dire que dans les 48 heures qui viennent de se passer, on a vécu un certain nombre d'occasions de voir que c'est encore possible ; soit on fait, en force, par l'appui d'une majorité, un passage qui permettra, à ce moment-là, non pas légalement, mais honteusement, de revenir sur ce que l'on avait essayé de faire faire par la CWaPE ; soit on reconnaît que l'on a fait une erreur, on présente le pardon, on s'excuse à l'égard de tous ceux qui veulent encore croire au photovoltaïque. Cela me semble être la voie de la sagesse.

Vous n'êtes pas le titulaire du dossier, je le sais, mais votre sourire me fait déjà sentir que c'est dans ce sens-là que vous remplacerez le ministre Furlan, ce qui n'est pas une mauvaise nouvelle.

**M. le Président.** - La parole est à M. Fourny pour poser sa question.

**M. Fourny (cdH).** - Madame la Ministre, il est vrai que l'arrêt de la cour d'appel, hier, qui a rendu cette décision, annule purement et simplement la décision qui a été prise par la CWaPE, puisqu'elle la rend illégale. Ceci étant, nous avons eu, dans ces travées, de nombreux débats par rapport à la situation qui avait été mal comprise par les uns et les autres : détenteurs de panneaux photovoltaïques qui bénéficient de la possibilité de profiter ou d'utiliser le réseau par rapport aux autres qui doivent en assumer aussi partiellement le coût. Le débat qui avait été porté était de trouver la juste

compensation qui pouvait s'établir entre les uns et les autres.

Le texte, ab initio, prévoyait déjà cette compensation qui trouvait à s'appliquer par rapport aux uns et aux autres. La décision prise, ici, au niveau de la cour d'appel, met un terme définitif à la décision qui a été prise par la CWaPE. La question qui se pose maintenant, par rapport aux arguments soulevés par la cour d'appel, est de savoir quelle est la voie utile pour retrouver cet équilibre et cette justice entre les uns et les autres.

J'imagine qu'il est difficile, pour vous, en remplacement du ministre Furlan, de pouvoir vous positionner clairement à ce propos et d'avoir une position claire, n'ayant pas, comme tout le monde ici, pu prendre connaissance de l'arrêt qui a été rendu par la Cour d'appel de Liège. Néanmoins, des arguments ont été soulevés et, semble-t-il, soulèvent la question de la voie à emprunter d'un point de vue légal pour atteindre l'objectif qui était celui évoqué à l'époque.

La question est de savoir si vous avez des éléments plus avant par rapport au contenu de la cour d'appel. Y a-t-il une base légale, par rapport à la situation, pour tenter de rétablir l'égalité qui avait été vantée ou souhaitée par les uns et les autres à ce propos ?

Je ne souhaite pas entrer dans le débat de la rétroactivité, Monsieur Crucke : ce n'est pas celui-là qui est, aujourd'hui, à l'ordre du jour. C'est un autre débat. Tout le monde s'est exprimé à ce propos, même si les divergences de vues étaient extrêmement claires.

La question est de savoir s'il y a une voie légale qui permettra de rétablir ce qui a été, aujourd'hui, considéré comme illégal, en raison de la voie empruntée qui relève de la responsabilité du ministre précédent qui a géré ce dossier et qui a renvoyé la question à la CWaPE. Maintenant, quelle sera la position empruntée pour essayer de trouver une solution enfin positive et définitive à cette situation ?

Telles sont les questions que je souhaitais vous poser, aujourd'hui. Je suis désolé que ce soit vous qui soyez sous les feux de la rampe, mais les circonstances et l'actualité font que vous êtes appelée à répondre à cette question.

**M. le Président.** - La parole est à M. Stoffels pour poser sa question.

**M. Stoffels (PS).** - Madame la Ministre, dans un premier temps, la CWaPE avait proposé un mécanisme comparable à ce qui avait été mis sur pied en Flandre, à savoir un tarif d'injection ; sauf que le mécanisme flamand a été carrément annulé par la Cour d'appel de Bruxelles, suite à quoi, la CWaPE a imaginé un autre tarif de prélèvement – si je peux m'exprimer avec une image – faisant que le compteur tourne un peu moins vite à l'envers. Cela a été annulé – les collègues viennent de le rappeler – par la Cour d'appel de Liège,

tout simplement parce que la cour d'appel considère que la décision prise par la CWaPE est illégale, dans la mesure où il ne lui revient pas de modifier une décision qu'un gouvernement a prise. Lorsque l'on a entendu plaider M. Ghiny qui dit clairement que si ce n'est pas le tarif de prélèvement, il faudra réfléchir et revenir éventuellement au tarif d'injection généralisé. Si jamais elle devait agir de la sorte, il annonce que ce serait la fin du renouvelable. On sait que la CWaPE est politiquement indépendante. Elle n'a pas d'instruction à recevoir du Gouvernement. Cela a été la volonté commune d'installer un régulateur qui soit indépendant de toute instruction politique.

La question nous intéresse dans ce sens. Le Gouvernement aurait-il l'intention de modifier l'arrêté du Gouvernement qui a mis sur pied le mécanisme à l'époque en vertu duquel le compteur tourne à l'envers et contribue de cette façon à amortir l'investissement du photovoltaïque ? Si c'était le cas, le Gouvernement a-t-il l'intention d'agir rétroactivement ? Ou agira-t-il uniquement pour les installations qui seront encore mises sur des toitures à l'avenir ?

Le Gouvernement peut-il dire quel est l'impact de cet arrêt de la Cour d'appel de Liège par rapport aux *prosumers* d'une part, et par rapport aux distributeurs d'énergie, d'autre part ?

Je rappelle, de façon générale, qu'après la saga des certificats verts qui constitue une première modification des règles telles qu'annoncées à l'époque et en vertu desquelles les particuliers avaient investi, si l'on devait réagir de façon rétroactive, ce serait une seconde fois que l'on modifierait les règles après que ces 120 000 ménages aient investi faisant confiance aux règles telles qu'établies par le Gouvernement wallon précédent.

**M. le Président.** - La parole est à Mme la Ministre Tillieux qui répondra en son nom et au nom du Gouvernement wallon.

**Mme Tillieux**, Ministre de l'Emploi et de la Formation, en son nom et au nom du Gouvernement. - Messieurs les députés, je tiens à rappeler, Monsieur Crucke, que le pardon fait partie de la prière ; votre prière, je l'ai entendue, je la transmettrai à mon collègue, le ministre Furlan, en charge de ce dossier. Néanmoins, il m'a chargée de vous donner quelques éléments de réponse.

Tout d'abord, le Gouvernement wallon prend note de la décision portée par la Cour d'appel de Liège sur la suppression de la tarification. Là aussi, Monsieur Crucke, j'ajouterai une petite précision. Je ne vais pas faire concurrence à maître Capello, mais à tout le moins, dire que ce n'est pas une taxe, mais une tarification – ce n'est pas la même chose – destinée aux *prosumers*, c'est-à-dire les propriétaires de panneaux photovoltaïques.

C'est la CWaPE qui décide de tarifs. La compétence tarifaire relève pleinement du régulateur qu'est la CWaPE. Ainsi, la Région wallonne n'a pas été amenée à se défendre en quoi que ce soit devant la Cour d'appel de Liège. Aujourd'hui, on n'a toujours pas connaissance du texte du jugement. Dès que nous recevrons ce texte, la CWaPE et les services qui dépendent de mon collègue en charge de l'Énergie pourront analyser en profondeur les éléments du texte pour vérifier toute la portée, pour valider quelles seraient les conséquences éventuelles de ce texte et voir si, in fine, des modifications de mesures réglementaires ou législatives sont nécessaires.

Toutefois, n'ayant pas le texte aujourd'hui – il est un peu tôt – il faut l'avouer, pour se prononcer sur les conséquences d'un texte dont on n'a pas connaissance à moins d'un miracle, qu'il est difficile d'en faire autrement.

Je vous remercie et vous renvoie aux options qui pourront être prises dès lors que le texte sera connu.

**M. le Président.** - La parole est à M. Crucke.

**M. Crucke (MR).** - Je vais sortir des termes bibliques. La CWaPE est hors jeu. C'est clair, le Gouvernement est tout à fait nu. Il lui reste deux choses à faire : soit il se déjuge et il trépassera ; soit il abdique et il sauve provisoirement une forme d'honorabilité. Je dis bien une forme parce qu'après le premier coup de glaive, le deuxième va suivre, dans la même logique, celui sur les fameux 15 ans réduits à 10 ans.

*(Rumeurs)*

Non, ce n'est pas imaginé, je prends même le pari ici que vous aurez une juridiction qui se prononcera dans un sens identique, à savoir que le respect de la parole donnée, même en droit, cela existe, même pour un Gouvernement, cela existe.

Je comprends très bien que vous relayiez le message au ministre compétent qui est le ministre Furlan, mais vous pouvez déjà lui dire en même temps que vous lui renvoyez la patate chaude directement, que dans 15 jours je reviendrai parce qu'il aura lu l'arrêt et il n'y aura plus de raison de me dire qu'il faut attendre pour le lire, pour comprendre, pour savoir, pour apercevoir. Il est plus que temps de faire les choses sérieusement.

**M. le Président.** - Le rendez-vous est pris, Monsieur Crucke.

Monsieur Fourny, dans 15 jours aussi, j'imagine.

La parole est à M. Fourny.

**M. Fourny (cdH).** - Au-delà du rendez-vous, Monsieur le Président. Je note à tout le moins dans la réponse qui est formulée par Mme la Ministre, un élément. Un élément qui m'apparaît important, la décision porte exclusivement sur la mesure qui a été

prise par la CWaPE et que la CWaPE reste seule maîtresse en matière tarifaire. Il lui appartiendra d'analyser l'avis et de prendre d'éventuelles dispositions en l'espèce.

J'attire simplement l'attention sur le fait que la décision porte ici sur le tarif du prélèvement électrique et que la question du tarif, éventuellement envisagé à l'époque au niveau de l'injection, relèvera peut-être d'une analyse complémentaire au niveau de la CWaPE, mais qu'il n'entre pas dans les intentions du Gouvernement, à ce stade, de modifier quelques décisions que ce soient. Il appartient à la CWaPE de prendre attitude au regard de la décision qui a été prise et de la manière dont elle entendra demain la tarification en cette matière.

**M. le Président.** - La parole est à M. Stoffels.

**M. Stoffels (PS).** - Je peux annoncer que je ne pourrai jamais laisser les deux collègues seuls lorsqu'ils interpellent le ministre dans deux semaines, notamment par rapport à un thème d'une telle importance et d'une telle brisance politique.

J'exprime également le souhait que l'on intègre dans l'ensemble des réflexions la notion de sécurité juridique, principe protégé par la Constitution.

**M. le Président.** - Voilà qui clôture la réplique du Parlement à la réponse de Mme la Ministre Tillieux en lieu et place de M. le Ministre Furlan ; on la remercie encore.

#### **QUESTION D'ACTUALITÉ DE M. BOUCHEZ À M. MAGNETTE, MINISTRE-PRÉSIDENT DU GOUVERNEMENT WALLON, SUR « LE RYTHME DES RÉFORMES À L'ÉPREUVE DES EFFETS D'ANNONCE »**

**M. le Président.** - L'ordre du jour appelle la question d'actualité de M. Bouchez à M. Magnette, Ministre-Président du Gouvernement wallon, sur « le rythme des réformes à l'épreuve des effets d'annonce ».

La parole est à M. Bouchez pour poser sa question.

**M. Bouchez (MR).** - Vous avouerez, le titre inspire.

Monsieur le Ministre-Président, vous aviez déclaré dans une interview le 10 janvier 2015 à *La Libre Belgique* que vous aviez l'objectif d'aboutir sur 12 chantiers prioritaires d'ici l'été.

L'été, nous y sommes, donc les 12 travaux d'Hercule, c'étaient les 12 travaux de Paul, force est de constater que tout n'est pas acheté. Des choses ont été faites, il faut le reconnaître. Vous avez un bel article aujourd'hui, on voit votre photo 12 fois, un petit peu comme un smiley. De temps en temps on vous, voit

sourire, de temps en temps, on vous voit un peu plus triste sur l'article, il y a une mosaïque de vos photos. Je suis certain que cela satisfera les admiratrices du ministre-président.

Plus sérieusement, parmi les chantiers en rade, il y en a quelques-uns d'une grande importance. Il y a le CoDT – je n'y reviendrai pas – il y a la politique des villes qui est également concernée, le Plan de lutte contre la pauvreté.

On retrouve également le développement rural. Je souhaitais pointer – le choc de simplification ou pour le moment, il n'y a pas grand-chose qui a été fait – deux dossiers en particulier. Le premier est celui de la réforme consultative. Vous êtes arrivé en disant : « Il y a trop d'organes consultatifs ». À ce sujet, on est d'accord, Monsieur le Ministre-Président, il y a trop d'organes consultatifs en Région wallonne – il y en a quasiment un par compétence, si l'on regarde attentivement. Le deuxième est la réforme des aides à l'emploi.

Le point commun de ces deux dossiers est que le Gouvernement wallon a décidé de se déposséder de ces dossiers en les confiant aux partenaires, particulièrement aux partenaires sociaux dans le cadre des aides à l'emploi. L'été est arrivé et on n'a rien sur le domaine. Pire, au niveau des aides à l'emploi, c'est certainement là où le dossier est le plus en rade puisque l'on n'a même pas le début d'une indication.

Ma question sera double. Pouvez-vous refixer un nouvel échéancier ? Celui de départ, vos mots étaient « deux réformes par mois », force est de constater que l'on n'y est pas. Qu'en est-il aujourd'hui ?

Deuxième élément qui concerne les aides à l'emploi : il est normal de confier cela aux partenaires sociaux, qu'il y ait une négociation, mais pensez-vous légitimement et raisonnablement que quelque chose pourra en sortir s'il n'y a pas une impulsion politique, un certain leadership, une certaine vision qui ne doit pas s'imposer, mais qui doit être une ligne de force qui permet aux partenaires d'avancer, parce que pour le moment, le dossier semble au point mort ?

**M. le Président.** - La parole est à M. le Ministre-Président Magnette.

**M. Magnette,** Ministre-Président du Gouvernement wallon. - Monsieur le Député, votre question nous permet de faire rapidement, non pas un bilan, mais un petit point sur l'action du Gouvernement wallon ces derniers mois. J'avais fait le choix au début de l'année 2015 d'indiquer quels étaient les grands dossiers sur lesquels travaillait le Gouvernement wallon et qu'il avait l'intention de faire aboutir ou de faire avancer de manière significative avant la fin de notre session, c'est-à-dire avant quelques semaines.

Le bilan qui est fait avec la plus grande honnêteté intellectuelle par le journaliste en question montre bien

que la plupart de ces dossiers sont bouclés. Ce ne sont pas des petits dossiers. Boucler le FEDER, le Fonds social européen, le plan Marshall, boucler très bientôt l'OIP en matière sociale – élément fondamental du transfert de la sixième réforme de l'État – ce n'est pas du petit travail, ce sont des réformes très substantielles et je suis ravi que ce soit souligné par cet article.

Un autre grand quotidien avait indiqué, il y a peu de temps, que nous avions entamé ou finalisé plus des trois quarts des points inscrits dans la DPR. Ce Gouvernement wallon travaille. Il n'est pas impossible, quand on travaille, qu'il y ait ici ou là quelques réorganisations d'agenda.

Parmi ces 12 dossiers que j'avais indiqués au mois de janvier, trois ont pris un peu plus de temps que l'on ne l'avait envisagé, non pas le Pacte pour l'emploi qui avance très bien, mais dont on n'avait jamais indiqué qu'il serait totalement bouclé d'ici la fin de l'année. J'avais indiqué que c'était un des grands dossiers que l'on allait entamer avec les partenaires sociaux, comme vous l'avez rappelé. Réformer l'ensemble du dispositif des soutiens à l'emploi est un travail de très longue haleine. Nous avançons bien, nous avons eu plusieurs réunions avec les partenaires sociaux. Nous en aurons encore avant la fin de cette session, mais le travail de finalisation ira au moins jusqu'à la fin de l'année, cela avait été clairement indiqué depuis le début.

En revanche, trois dossiers ont pris plus de temps que nous ne l'avions initialement pensé. La Politique de la ville qui est un dossier très complexe et sur lequel les ministres Furlan et Di Antonio continuent d'avancer. Ils devraient pouvoir être présentés dans ses grandes orientations avant la fin de l'année.

Ensuite, deux dossiers que je porte à titre personnel qui sont la réforme de la Fonction consultative et le Plan de lutte contre la pauvreté qui, c'est vrai, prennent plus de temps que je ne l'avais initialement pensé. En partie – cela ne vous aura pas échappé –, on a eu un ajustement budgétaire qui nous a un peu plus occupés que l'on ne l'avait initialement conçu. On a passé quelques semaines à se concentrer sur l'achèvement de notre assainissement budgétaire pour cette année 2015. On en a encore parlé ces derniers jours. En partie, parce que nous privilégions une approche très « concertative » et consultative. Je travaille étroitement avec les partenaires sociaux pour la réforme de la Fonction consultative. Je travaille très étroitement avec tout le milieu qui travaille dans l'aide à la lutte contre la pauvreté, ceci prend du temps.

Je préfère, quand il faut choisir entre aboutir à une date que l'on sait donner à tout prix ou prendre un peu plus de temps pour construire un consensus qui soit très fort, prendre un peu plus de temps.

Nous sommes à la première année de la législature. Je reviendrai, dès la rentrée, avec les dossiers du Plan de lutte contre la pauvreté et de la réforme de la fonction

consultative. Ce ne sont pas des dossiers enterrés ni en rade, pour reprendre votre expression. Néanmoins, je le répète, je préférerais la qualité de la concertation, la qualité et la légitimité du résultat final à une certaine précipitation.

Pour le reste, je continuerai, à intervalles réguliers, à indiquer aux parlementaires et à la presse quels sont les grands dossiers sur lesquels nous travaillons et quel est, dans les grandes lignes, le calendrier que nous avons, mais nous continuerons aussi – car c'est cela, gouverner – à réagencer le calendrier, à chaque fois que les événements le rendront nécessaire.

**M. le Président.** - La parole est à M. Bouchez.

**M. Bouchez (MR).** - On ne pourra pas nier la qualité du ministre-président à enjoliver la réalité et à se montrer sous son plus beau jour. Si je reprends uniquement l'article, on ne parle pas de trois dossiers en rade, mais bien de six, puisque si l'on fait deux dossiers par mois, six mois, cela fait 12. Vous avez abouti sur cinq et demi d'entre eux, cela veut dire qu'il y en a la moitié qui n'est pas faite. On dira « élève moyen ». Ce n'est pas le smiley qui sourit ou qui est triste, mais c'est la barre horizontale. On est moyennement satisfait.

Surtout, dans vos réalisations, Monsieur le Ministre-Président, il y a quelque chose de particulier : le plan Marshall. Vous nous avez dit deux choses. Vous nous avez dit que c'était une *task force* qui faisait le boulot et qui a été désignée par le précédent Gouvernement. Maintenant, vous vous gargarisez des résultats du plan Marshall. Je vous crois, je sais bien que c'est un travail honnête, objectif qui a été fait par cette *task force*. Ce n'est pas un boulot du Gouvernement. Pour le FEDER, pardon, c'est la *task force* qui a fait le travail.

Le deuxième élément auquel je voulais venir, c'est le plan Marshall. J'avais anticipé. Sur le plan Marshall, on a des annonces, c'est très bien. Mais qu'a-t-on de concret pour le moment ? Dans l'ajustement budgétaire, ici, aucun élément était indiqué. On a une annonce, on a une vision et, dans ce domaine, vous êtes très fort et c'est très bien. Vous avez cette qualité de pouvoir porter des discours, à avoir une certaine vision. Cependant, à un moment donné, il faut mettre les mains dans le cambouis. Maintenant, on attend que vous mettiez réellement les mains dans le cambouis, particulièrement pour les réformes des aides à l'emploi.

**QUESTION D'ACTUALITÉ DE M. DERMAGNE  
À M. FURLAN, MINISTRE DES POUVOIRS  
LOCAUX, DE LA VILLE, DU LOGEMENT ET DE  
L'ÉNERGIE, SUR « LE RASSEMBLEMENT DES  
ACTEURS DU MONDE ASSOCIATIF EN  
MATIÈRE DE LOGEMENT AU SEIN DU  
RASSEMBLEMENT WALLON POUR LE DROIT  
À L'HABITAT »**

**M. le Président.** - L'ordre du jour appelle la question d'actualité de M. Dermagne à M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie, sur « le rassemblement des acteurs du monde associatif en matière de logement au sein du Rassemblement wallon pour le droit à l'habitat ».

M. Dermagne a décidé de retirer sa question vu l'absence de M. le Ministre Furlan.

**QUESTION D'ACTUALITÉ DE M. PRÉVOT À  
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX  
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION  
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR  
« L'ABSENCE D'UN PLAN NATIONAL SUR LE  
DIABÈTE »**

**M. le Président.** - L'ordre du jour appelle la question d'actualité de M. Prévot à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « l'absence d'un plan national sur le diabète ».

La parole est à M. Prévot pour poser sa question.

**M. Prévot (PS).** - Monsieur le Ministre, ce lundi, le journal *Le Soir* consacrait quatre pages spéciales sur le diabète, cette maladie trop méconnue.

Que ressortait-il de cet article ? Il y a deux éléments. Le premier, ce sont les complications graves liées à cette maladie et le deuxième élément était la méconnaissance du grand public par rapport à cette maladie.

Cette méconnaissance inquiète énormément le secteur de la santé. On peut les comprendre. Ce même secteur de la santé regrette qu'aucun plan national n'ait été implémenté en Belgique.

Monsieur le Ministre, j'aurais deux questions très simples. Quelles sont les initiatives existantes en Wallonie en matière de prévention, si tant est qu'il y en ait ? Comptez-vous ou envisagez-vous de vous concerter avec vos collègues des autres entités afin de prendre des mesures pour augmenter la prévention et la sensibilisation à cette maladie insidieuse ?

**M. le Président.** - La parole est à M. le Ministre Prévot.

**M. Prévot,** Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Monsieur le Député, effectivement, il n'existe pas, à l'heure où nous parlons, de plan national portant spécifiquement sur le diabète. Mais nous avons déjà anticipé le souhait de prendre adéquatement en charge ce type de maladie, puisque c'est une maladie chronique qui est, dès lors, intégrée dans le plan validé le 30 mars dernier, par la Conférence interministérielle de la santé et, donc, validée, tant par le Fédéral que par les entités régionales et communautaires, à propos du plan intégré des soins relatifs aux maladies chroniques.

On a veillé à ce que les diverses maladies chroniques fassent l'objet d'un plan qui soit, lui-même, bien articulé, structuré et intégré. Le diabète compte parmi celles-ci. Le fait qu'il n'y ait pas un plan qui, facialement, porte le nom d'un plan de lutte contre le diabète ne signifie pas que les différents responsables de la santé ne se mobilisent pas à cet égard. L'objectif est notamment de pouvoir financer des projets pilotes dès 2016, pour qu'il y ait une meilleure multidisciplinarité dans l'approche du traitement de cette maladie, mais également une meilleure coordination des différents services de santé qui traitent des maladies chroniques.

Aujourd'hui déjà il y a, à l'échelle locale, les RML, les fameux réseaux multidisciplinaires locaux, qui développent des projets pilotes de prise en charge de maladies chroniques, singulièrement du diabète de type II et des insuffisances rénales. Cela a fait l'objet de conventions financées par l'INAMI.

Depuis le mois de juillet 2014, une série de matières relatives à la prévention et la promotion de la santé ont été régionalisées. Nous assumons aussi le bon suivi en matière de conventions INAMI.

Mon souhait est de pouvoir, à l'occasion des arbitrages qui se feront pour le budget initial 2016, réintégrer les mêmes montants, que ceux actuellement procurés par l'INAMI pour que les conventions, qui s'arrêtent normalement au 31 décembre de cette année, puissent être prolongées encore d'une année de manière à ce que les acteurs de terrain puissent être sécurisés, rassurés, ne pas être craintifs par rapport à ce phénomène de modification de leur cadre institutionnel découlant de la réforme de l'État. Cela nous permettra, de manière posée, d'aborder avec sérénité la réforme plus large de la première ligne de soins où, là, les trajets de soins doivent aussi être pris en considération pour changer la philosophie et avoir davantage une réflexion orientée sur le patient, sur la personne plutôt qu'une approche orientée sur la pathologie, sur la maladie.

Cela, c'est une des réformes sur laquelle nous travaillons.

Par ailleurs – Mme Vienne y était encore très sensible pas plus tard qu'hier en commission –, les enjeux de la nutrition sont aussi des éléments clés pour

essayer, à la source, de réduire les risques de diabète, mais aussi d'autres maladies chroniques comme l'obésité, les risques cardiovasculaires ou certaines formes de cancer.

Le plan wallon Nutrition-Santé-Bien-être est aussi lui-même en train d'être peaufiné. Nous avons déjà, à la faveur de l'ajustement, prévu l'article budgétaire pour accueillir les moyens financiers qui seront requis. Cela fait partie d'un ensemble sur lequel nous travaillons, à la fois pour apaiser le secteur, lui donner des perspectives et avoir une approche forte et intégrée entre les différents pouvoirs de cet État pour lutter contre les maladies chroniques, singulièrement aussi le diabète.

**M. le Président.** - La parole est à M. Prévot.

**M. Prévot (PS).** - Merci, Monsieur le Ministre, pour cette réponse détaillée. Si l'on ne peut que déplorer justement l'absence de ce plan national, on peut se réjouir qu'au niveau wallon, on ait anticipé cette prise en charge de cette maladie chronique en l'intégrant dans un plan global des maladies chroniques.

La nutrition, les mauvaises habitudes alimentaires sont des causes de cette maladie qu'est le diabète.

Si l'on reprend les chiffres, on estime qu'un Belge sur deux ne sait pas exactement ce qu'est le diabète. Un Belge sur 20 est potentiellement porteur du diabète, c'est-à-dire qu'au sein de cette assemblée, en fonction de la solidité des uns et des autres, on serait potentiellement trois diabétiques à s'ignorer. C'est assez alarmant.

À côté de tout le travail des mesures qui sont prises, et encore une fois, on ne peut que vous en féliciter, il sera toujours nécessaire de taper sur le clou de la prévention. Une prise en charge très rapide d'un malade peut éviter des complications à l'avenir, je pense notamment à la cécité, l'amputation, des troubles cardiovasculaires et autres que peut entraîner cette maladie insidieuse.

**QUESTION D'ACTUALITÉ DE MME PÉCRIAUX  
À M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX  
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION  
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LA  
PRÉVENTION DU SIDA DANS LES FESTIVALS »**

**M. le Président.** - L'ordre du jour appelle la question d'actualité de Mme Pécriaux à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « la prévention du sida dans les festivals ».

La parole est à Mme Pécriaux pour poser sa question.

**Mme Pécriaux (PS).** - Monsieur le Ministre, il n'y a pas que le sida, il y a toutes les maladies sexuellement transmissibles. Nous sommes le 1er juillet, ce sont les vacances scolaires. C'est le moment des libertés, c'est le moment des camps de vacances et beaucoup de jeunes vont fréquenter les festivals.

Solidaris a mené une enquête auprès de 17 000 personnes et on se rend compte – c'est assez interpellant – que sur les 17 000 personnes interrogées qui fréquentent ce genre d'activité, trois sur 10 reconnaissent ne pas se protéger contre les maladies sexuellement transmissibles durant un rapport sexuel lors d'un festival. Je vous vois soulever les sourcils, Monsieur le Ministre-Président, c'est énorme alors que l'on sait qu'aujourd'hui, en Belgique, trois personnes par jour contractent le sida.

Solidaris réagit au travers de la prévention puisqu'elle met 150 000 préservatifs à disposition des festivaliers.

Monsieur le Ministre, avec votre casquette de ministre en charge de la Santé, avez-vous connaissance de cette enquête ? Avez-vous l'intention de vous inscrire également dans un cadre de prévention pour lutter contre les maladies sexuellement transmissibles lors des ces différents festivals d'été ?

**M. le Président.** - Madame Pécriaux, je veux vous rassurer sur le sourire de M. le Ministre-Président Magnette : c'est le smiley. M. Bouchez nous l'a dit tout à l'heure, on ne peut pas lui faire le reproche.

*(Réaction de Mme Pécriaux)*

La parole est à M. le Ministre Prévot.

**M. Prévot,** Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Madame la Députée, je voudrais saluer l'intérêt de votre question parce que c'est vrai que si la période est propice à l'éclosion de nombreux festivals, je ne considère pas que la période de vacances, par contre, soit la seule propice à l'explosion des libertés.

Il n'en demeure pas moins qu'il y a manifestement une recrudescence de rapports sexuels non protégés à l'occasion de ces festivals. Raison pour laquelle, notamment au travers de l'action de la plateforme Santé Sida, il y a une série de mesures préventives qui sont prises : plus de 200 000 préservatifs sont ainsi distribués chaque année sur les festivals. Si Solidaris en ajoute en 150 000 de plus, tant mieux, cela ne pourra que permettre la multiplication – non pas des pains, mais la multiplication – des actes de prévention. Nous nous réjouissons de cette démarche.

Il y a également, sur l'ensemble des festivals en Wallonie, des stands de prévention, des *folders*, des dépliants, des messages qui sont adressés. Beaucoup de générations ont grandi avec aussi la connaissance plus

intuitive de ce que représente le risque des maladies sexuellement transmissibles, singulièrement du sida, où à force d'en avoir entendu à ce point parler, cela a été presque banalisé en considérant que c'était une maladie presque comme une autre.

Or, il n'en est rien, on n'en guérit toujours pas aujourd'hui. On a des traitements qui permettent d'allonger la durée de vie dans les meilleures conditions possible, mais on a tort de considérer, singulièrement les plus jeunes générations, que c'est un phénomène qui est à banaliser, que les risques ne sont pas au rendez-vous, y compris au détour d'un seul rapport. Il n'y a pas de public cible exclusif pour la transmission de ces maladies.

Il y a lieu de faire un grand travail de pédagogie en amont, de sensibilisation. C'est la volonté de la Wallonie à travers le soutien qu'elle accorde, par voie de subventionnement notamment, à tout ce réseau associatif – la plateforme bien entendu – pour qu'au cœur des festivals, il puisse y avoir une action vigoureuse qui puisse être menée à cet égard. Même si le sujet peut prêter, au détour d'un calembour ou l'autre, à faire sourire, il n'en demeure pas moins que c'est un vrai sujet de santé publique, une forte préoccupation sanitaire.

Quand on voit les drames qui peuvent être générés par un défaut de prévoyance, il y a largement matière à se préoccuper de ce phénomène. La Wallonie sera au rendez-vous de ces politiques de prévention et de sensibilisation. C'est notre responsabilité collective. Maintenant, nous ne pouvons pas non plus nous substituer à la responsabilité individuelle de chacun pour lui aussi poser l'acte nécessaire, utiliser le moyen de contraception – le préservatif dans la plupart des cas – pour que les rapports sexuels continuent d'être source de plaisir pendant et après, et non déchanter pendant la période de l'après.

**M. le Président.** - La parole est à Mme Pécriaux.

**Mme Pécriaux (PS).** - Je remercie M. le Ministre pour sa réponse, son engagement. Il faut insister sur un non à la banalisation et montrer à tous ces jeunes, qui fréquentent les festivals, l'importance de se protéger lors de rapports sexuels. C'est inquiétant de voir que sur 17 000 personnes, trois jeunes sur 10 reconnaissent ne pas porter de préservatif et sont dans une insouciance complète. C'est dramatique.

**QUESTION D'ACTUALITÉ DE M. EVRARD À M. COLLIN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA NATURE, DE LA RURALITÉ, DU TOURISME ET DES INFRASTRUCTURES SPORTIVES, DÉLÉGUÉ À LA REPRÉSENTATION À LA GRANDE RÉGION, SUR « UNE POSSIBLE TAXATION SUR LA TERRE »**

**M. le Président.** - L'ordre du jour appelle la question d'actualité de M. Evrard à M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région, sur « une possible taxation sur la terre ».

La parole est à M. Evrard pour poser sa question.

**M. Evrard (MR).** - Monsieur le Ministre, c'est une question qui aurait pu tout autant s'adresser à votre collègue, le ministre Lacroix, qui a déjà beaucoup débattu de la taxe kilométrique. Il n'en reste pas moins qu'aujourd'hui des économistes de l'UCL planchent sur cette question de la taxation de la terre. Les fondements sont relativement simples : ils estiment que la terre peut être considérée comme une ressource offerte par la nature, au même titre que l'eau, que l'air ou que les matières premières.

Ils étudient ces possibilités à travers une taxation qui pourrait s'effectuer suivant différents critères, que ce soit en matière de surface, une taxe liée à la surface. Elle pourrait être liée à la valeur de la terre ou encore à la valeur locative de celle-ci, à sa rentabilité.

Les économistes y voient quelques avantages. Cela reste à démontrer, puisque l'argumentation est pour le moins parfois un peu légère. Par rapport aux capitaux financiers plus volatiles, la terre est un actif immobilisé dont on peut garder parfaitement la maîtrise. Les mêmes personnes estiment que sur le plan économique, nous aurions une taxe relativement légère et plus digérable que d'autres. Ils y voient aussi un intérêt en ce sens que cette taxe diminuerait la pression sur les aspects spéculatifs et permettrait d'atténuer des effets NIMBY où certaines personnes ne souhaitent pas voir dans leur jardin ou propriété, des éoliennes, l'arrivée de zoning industriel ou autres.

Tout ce raisonnement peut poser question. Le mécanisme existe dans certains pays, comme l'Estonie ou le Danemark.

Monsieur le Ministre, les économistes sont très attentifs à un aspect de la question, qui est de dire : « C'est une démarche qui doit s'envisager comme une modernisation des mécanismes de taxation et non comme une taxe additionnelle ».

Quand on repense à la taxe sur la redevance radiotélévision, on sait ce qu'il en est de cette saga. Quand on observe – on est à l'heure de l'ajustement

budgétaire – ce qu'il se passe et le déficit que nous aurons l'occasion de voir dans les prochains jours, la tentation, pour vous ou vos collègues, peut être grande d'accorder une attention particulière à cette conception de la taxation de la terre.

Je voulais, Monsieur le Ministre, puisque nous sommes – vous l'avez annoncé – en phase de réflexion ou de modernisation concernant le bail à ferme, avoir votre opinion sur cette question et savoir quelle était votre position en cette matière.

**M. le Président.** - La parole est à M. le Ministre Collin.

**M. Collin**, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région. - Monsieur le Député, j'ai pris connaissance, non pas de l'étude, mais de l'article qui évoque cette étude.

Chaque fois qu'une étude est produite, à condition qu'elle soit scientifiquement rigoureuse, c'est un apport intellectuel. Je prends ce document à ce titre-là. Je pense qu'il n'est pas nécessaire d'envisager cette mesure dans le cadre des réformes que nous devons porter devant le Parlement concernant la gestion foncière, avec l'équilibre qui doit exister entre une rentabilité minimale pour les propriétaires et une sécurité d'exploitation pour les agriculteurs.

Je pense aussi qu'il ne doit pas être question – pour le moment, il ne peut pas en être question et la DPR ne le prévoit nullement – de venir imposer des charges supplémentaires, par exemple aux exploitants agricoles. Il n'y a pas d'agenda apparent ou caché de tenir compte de cette proposition.

Du reste, elle n'est pas très neuve, elle existe depuis très longtemps. Ici, elle a été étudiée, notamment de façon comparative. Intellectuellement, c'est intéressant. Peut-être devrait-elle un jour être commentée, si s'ouvrait – mais je pense que ce n'est pas à l'agenda – un vaste débat sur la politique de fiscalité immobilière.

Vous savez que nous avons déjà une fiscalité immobilière : le précompte immobilier. Cette fiscalité permet de prendre en compte des situations particulières, des exonérations totales ou partielles, notamment. Je prends cette étude avec sympathie sur le plan intellectuel, mais je me refuse à en faire un outil de décision, parce que je n'envisage pas du tout – et le Gouvernement pas plus que moi – de venir imposer davantage celles et ceux qui travaillent la terre.

**M. le Président.** - La parole est à M. Evrard.

**M. Evrard** (MR). - Merci, Monsieur le Ministre, pour la réponse. Si je devais faire la synthèse avec différentes interpellations qui ont eu lieu aujourd'hui – à la fois celle de M. Bouchez sur les effets d'annonce, puis

le cas du photovoltaïque – j'entends bien, aujourd'hui, qu'il ne rentre pas dans vos intentions de mettre en œuvre une taxe supplémentaire, après la taxe kilométrique.

Il n'en reste pas moins qu'à l'heure de l'ajustement budgétaire et à l'horizon de l'équilibre budgétaire que vous souhaitez atteindre en 2018, j'espère que votre position sera ferme et définitive et que si, un jour, on devait constater – ce que je crains, malheureusement – un déficit qui s'accroît au fil des ans au niveau du budget wallon, plutôt que d'envisager des réformes structurelles, vous ne privilégiez des voies faciles de taxation comme celle-là. C'est la raison pour laquelle il m'apparaissait intéressant d'avoir votre position claire, nette et précise en la matière.

#### **QUESTION D'ACTUALITÉ DE M. PUGET À M. FURLAN, MINISTRE DES POUVOIRS LOCAUX, DE LA VILLE, DU LOGEMENT ET DE L'ÉNERGIE, SUR « L'IMPLANTATION D'UNE MOSQUÉE À FLÉRON »**

**M. le Président.** - L'ordre du jour appelle la question d'actualité de M. Puget à M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie, sur « l'implantation d'une mosquée à Fléron ».

Mme la Ministre Tillieux répondra en son nom et au nom du Gouvernement wallon.

La parole est à M. Puget pour poser sa question.

**M. Puget** (PP). - Madame la Ministre, une enquête publique a eu lieu sur le territoire de Fléron, suite à une demande d'introduction d'un permis d'urbanisme pour la construction d'une nouvelle mosquée avec une capacité de 500 personnes : 350 pour le lieu de prières, un appartement et divers locaux, si mes renseignements sont exacts.

Ce qui nous interpelle, c'est la construction d'un minaret de 21,8 mètres de haut. La population de Fléron a été invitée à une réunion de concertation. Nous avons lu, dans la presse, qu'il y avait plus de 200 personnes, du jamais vu à Fléron. Les personnes présentes en sont venues presque aux mains.

La question que je souhaite vous poser, Madame la Ministre, puisque cette enquête publique, qui a une durée de 15 jours, s'est terminée lundi, est : y a-t-il possibilité d'allonger cette enquête publique ?

Ensuite, combien y a-t-il de mosquées en Wallonie ? Combien de projets sont en cours, aujourd'hui ? Quels en sont les états d'avancement ?

**M. le Président.** - La parole est à Mme la Ministre Tillieux qui répondra en son nom et au nom du Gouvernement wallon.

**Mme Tillieux**, Ministre de l'Emploi et de la Formation, en son nom et au nom du Gouvernement. - Monsieur le Député, en ce qui concerne votre première question relative à la possibilité d'augmenter la durée de l'enquête publique et le délai permis aux citoyens, je dois bien vous répondre qu'il n'est pas possible d'augmenter la durée de l'enquête publique. Les règles sont strictement établies en ce qui concerne les permis d'urbanisme. Vous les trouverez totalement dans le CWATUPE.

Pour la seconde question relative aux mosquées sur le territoire wallon, j'ignore aujourd'hui combien il y en a. Vous pourrez demander par une question écrite à mon collègue, le ministre Furlan, le nombre précis. Néanmoins, sur l'avenir, il n'y a aucun projet à la connaissance du ministre ni à la mienne. S'il y avait demain, un projet d'implantation d'une nouvelle mosquée en Wallonie, je vous préconise de vous adresser à mon collègue, le ministre Di Antonio, en charge de l'Urbanisme et de l'Aménagement du territoire, qui pourra accueillir, le cas échéant, le permis d'urbanisme à cette occasion.

**M. le Président.** - La parole est à M. Puget.

**M. Puget (PP).** - Merci, Madame la Ministre, pour votre réponse. Ce que je vais faire, c'est demander à mon collaborateur qu'il envoie une question à M. le Ministre Furlan. Je vais demander à mon collaborateur qu'il envoie une question à M. le Ministre Di Antonio.

Moi, je me demande toujours pourquoi on ne me répond pas. Pas de possibilité d'allonger le délai, d'accord, je peux aller voir dans le CWATUPE ; nous y sommes allés voir.

Le nombre de mosquées, on ne sait pas. Moi, je pense qu'il y en a 39 en Wallonie. J'ai essayé de me renseigner avant de poser ma question.

Pas de projet en cours, on ne sait pas. Moi, je pense qu'il y en a aussi toute une série en cours. C'est ce qu'il apparaît dans la presse. J'ai posé une question d'actualité puisque j'en ai droit à deux par session. La réponse que j'ai reçue est relativement décevante.

Je vous comprends, Madame la Ministre, on vous a demandé de répondre à la question adressée à M. le Ministre Furlan ; il n'est pas là. Je suis attristé qu'il n'y ait pas de réponse à ces questions. J'en informerai la population de Fléron comme quoi il n'y a pas de réponse aux questions que j'ai posées en séance plénière. Je leur demanderai à chacun d'envoyer directement leurs questions au ministre compétent, peut-être qu'ils obtiendront réponse plus rapidement que moi.

**M. le Président.** - Voici qui clôture les questions d'actualité.

Merci aux uns et aux autres et singulièrement à Mme la Ministre Tillieux qui a remplacé son collègue, le ministre Furlan.

**PROJET DE DÉCRET PORTANT ASSENTIMENT  
À L'ACCORD D'ASSOCIATION ENTRE  
L'UNION EUROPÉENNE ET LA COMMUNAUTÉ  
EUROPÉENNE DE L'ÉNERGIE ATOMIQUE ET  
LEURS ÉTATS MEMBRES, D'UNE PART, ET LA  
GÉORGIE, D'AUTRE PART, FAIT À BRUXELLES  
LE 27 JUIN 2014  
(DOC. 216 (2014-2015) N° 1, 1BIS ET 2)**

**PROJET DE DÉCRET PORTANT ASSENTIMENT,  
EN CE QUI CONCERNE LES COMPÉTENCES  
DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE DONT  
L'EXERCICE A ÉTÉ TRANSFÉRÉ À LA RÉGION  
WALLONNE, À L'ACCORD D'ASSOCIATION  
ENTRE L'UNION EUROPÉENNE ET LA  
COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE DE L'ÉNERGIE  
ATOMIQUE ET LEURS ÉTATS MEMBRES,  
D'UNE PART, ET LA GÉORGIE, D'AUTRE PART,  
FAIT À BRUXELLES LE 27 JUIN 2014  
(DOC. 217 (2014-2015) N° 1 ET 2)**

**PROJET DE DÉCRET PORTANT ASSENTIMENT  
À L'ACCORD D'ASSOCIATION ENTRE  
L'UNION EUROPÉENNE ET LA COMMUNAUTÉ  
EUROPÉENNE DE L'ÉNERGIE ATOMIQUE ET  
LEURS ÉTATS MEMBRES, D'UNE PART, ET  
L'UKRAINE, D'AUTRE PART, FAIT À  
BRUXELLES LE 21 MARS ET LE 27 JUIN 2014  
(DOC. 218 (2014-2015) N° 1, 1BIS ET 2)**

**PROJET DE DÉCRET PORTANT ASSENTIMENT,  
EN CE QUI CONCERNE LES COMPÉTENCES  
DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE DONT  
L'EXERCICE A ÉTÉ TRANSFÉRÉ À LA RÉGION  
WALLONNE, À L'ACCORD D'ASSOCIATION  
ENTRE L'UNION EUROPÉENNE ET LA  
COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE DE L'ÉNERGIE  
ATOMIQUE ET LEURS ÉTATS MEMBRES,  
D'UNE PART, ET L'UKRAINE, D'AUTRE PART,  
FAIT À BRUXELLES LE 21 MARS ET LE  
27 JUIN 2014  
(DOC. 219 (2014-2015) N° 1 ET 2)**

**PROJET DE DÉCRET PORTANT ASSENTIMENT  
À L'ACCORD D'ASSOCIATION ENTRE  
L'UNION EUROPÉENNE ET LA COMMUNAUTÉ  
EUROPÉENNE DE L'ÉNERGIE ATOMIQUE ET  
LEURS ÉTATS MEMBRES, D'UNE PART, ET LA  
RÉPUBLIQUE DE MOLDAVIE, D'AUTRE PART,  
FAIT À BRUXELLES LE 27 JUIN 2014  
(DOC. 220 (2014-2015) N° 1, 1BIS ET 2)**

**PROJET DE DÉCRET PORTANT ASSENTIMENT,  
EN CE QUI CONCERNE LES COMPÉTENCES  
DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE DONT  
L'EXERCICE A ÉTÉ TRANSFÉRÉ À LA RÉGION  
WALLONNE, À L'ACCORD D'ASSOCIATION  
ENTRE L'UNION EUROPÉENNE ET LA  
COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE DE L'ÉNERGIE  
ATOMIQUE ET LEURS ÉTATS MEMBRES,  
D'UNE PART, ET LA RÉPUBLIQUE DE  
MOLDAVIE, D'AUTRE PART, FAIT À  
BRUXELLES LE 27 JUIN 2014  
(DOC. 221 (2014-2015) N° 1 ET 2)**

**M. le Président.** - L'ordre du jour appelle l'examen des :

- projet de décret portant assentiment à l'Accord d'association entre l'Union européenne et la Communauté européenne de l'énergie atomique et leurs États membres, d'une part, et la Géorgie, d'autre part, fait à Bruxelles le 27 juin 2014 (Doc. 216 (2014-2015) N° 1, 1bis et 2) ;
- projet de décret portant assentiment, en ce qui concerne les compétences de la Communauté française dont l'exercice a été transféré à la Région wallonne, à l'Accord d'association entre l'Union européenne et la Communauté européenne de l'énergie atomique et leurs États membres, d'une part, et la Géorgie, d'autre part, fait à Bruxelles le 27 juin 2014 (Doc. 217 (2014-2015) N° 1 et 2) ;
- projet de décret portant assentiment à l'Accord d'association entre l'Union européenne et la Communauté européenne de l'énergie atomique et leurs États membres, d'une part, et l'Ukraine, d'autre part, fait à Bruxelles le 21 mars et le 27 juin 2014 (Doc. 218 (2014-2015) N° 1, 1bis et 2) ;
- projet de décret portant assentiment, en ce qui concerne les compétences de la Communauté française dont l'exercice a été transféré à la Région wallonne, à l'Accord d'association entre l'Union européenne et la Communauté européenne de l'énergie atomique et leurs États membres, d'une part, et l'Ukraine, d'autre part, fait à Bruxelles le 21 mars et le 27 juin 2014 (Doc. 219 (2014-2015) N° 1 et 2) ;
- projet de décret portant assentiment à l'Accord d'association entre l'Union européenne et la Communauté européenne de l'énergie atomique et leurs États membres, d'une part, et la République de Moldavie, d'autre part, fait à Bruxelles le 27 juin 2014 (Doc. 220 (2014-2015) N° 1, 1bis et 2) ;
- projet de décret portant assentiment, en ce qui concerne les compétences de la Communauté française dont l'exercice a été transféré à la Région wallonne, à l'Accord d'association entre l'Union européenne et la Communauté européenne de l'énergie atomique et leurs États

membres, d'une part, et la République de Moldavie, d'autre part, fait à Bruxelles le 27 juin 2014 (Doc. 221 (2014-2015) N° 1 et 2).

Ces projets de décret ayant fait l'objet d'un examen commun en commission, je vous propose d'en débattre conjointement.

Pour les projets n° 217, 219 et 221, je rappelle aux membres que conformément à l'article 50, alinéa 2, de la loi spéciale du 8 août 1980 de réformes institutionnelles, les membres du Parlement wallon qui ont exclusivement ou en premier lieu prêté serment en allemand ne peuvent participer au vote sur des matières communautaires.

*Discussion générale*

**M. le Président.** - Je vous propose de prendre comme base de la discussion générale les textes adoptés par la Commission des affaires générales et des relations internationales.

Je déclare la discussion générale ouverte.

Mme Gahouchi, Rapporteuse, se réfère à son rapport écrit.

*(Rumeurs)*

C'est bien ce que je pensais.

Des parlementaires veulent-ils intervenir ? Je ne vois personne.

Monsieur le Ministre-Président, suivez-vous l'exemple de vos collègues parlementaires ?

**M. Magnette**, Ministre-Président du Gouvernement wallon. - Exactement, d'autant que je trouve qu'en tant que président du Parlement de la Wallonie, vous l'avez parfaitement bien présenté et introduit.

**M. le Président.** - Plus personne ne demandant la parole dans la discussion générale, je la déclare close.

**PROJET DE DÉCRET PORTANT ASSENTIMENT  
À L'ACCORD D'ASSOCIATION ENTRE  
L'UNION EUROPÉENNE ET LA COMMUNAUTÉ  
EUROPÉENNE DE L'ÉNERGIE ATOMIQUE ET  
LEURS ÉTATS MEMBRES, D'UNE PART, ET LA  
GÉORGIE, D'AUTRE PART, FAIT À BRUXELLES  
LE 27 JUIN 2014  
(DOC. 216 (2014-2015) N° 1, 1BIS ET 2)**

*Examen de l'article unique*

**M. le Président.** - Je vous propose de passer à l'examen de l'article unique du projet de décret portant

assentiment à l'Accord d'association entre l'Union européenne et la Communauté européenne de l'énergie atomique et leurs États membres, d'une part, et la Géorgie, d'autre part, fait à Bruxelles le 27 juin 2014 (Doc. 216 (2014-2015) N° 1, *1bis* et 2).

« **Article unique**

L'accord d'association entre l'Union européenne et la Communauté européenne de l'énergie atomique et leurs États membres, d'une part, et la Géorgie, d'autre part, fait à Bruxelles le 27 juin 2014, sortira son plein et entier effet.

Les amendements aux annexes de l'accord, conformément à l'article 406, §3, de l'accord, sortiront leur plein et entier effet. »

- Pas d'objection ?

- L'article unique est adopté.

Nous voterons ultérieurement sur l'ensemble du projet de décret.

**PROJET DE DÉCRET PORTANT ASSENTIMENT, EN CE QUI CONCERNE LES COMPÉTENCES DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE DONT L'EXERCICE A ÉTÉ TRANSFÉRÉ À LA RÉGION WALLONNE, À L'ACCORD D'ASSOCIATION ENTRE L'UNION EUROPÉENNE ET LA COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE DE L'ÉNERGIE ATOMIQUE ET LEURS ÉTATS MEMBRES, D'UNE PART, ET LA GÉORGIE, D'AUTRE PART, FAIT À BRUXELLES LE 27 JUIN 2014 (DOC. 217 (2014-2015) N° 1 ET 2)**

*Examen des articles*

**M. le Président.** - Je vous propose de passer à l'examen des articles du projet de décret portant assentiment, en ce qui concerne les compétences de la Communauté française dont l'exercice a été transféré à la Région wallonne, à l'Accord d'association entre l'Union européenne et la Communauté européenne de l'énergie atomique et leurs États membres, d'une part, et la Géorgie, d'autre part, fait à Bruxelles le 27 juin 2014 (Doc. 217 (2014-2015) N° 1 et 2).

Nous commençons par l'examen de l'article premier.

« **Article premier**

Le présent décret règle, en vertu de l'article 138 de la Constitution, des matières visées aux articles 127 et 128 de celle-ci. »

- Pas d'objection ?

- L'article premier est adopté.

Nous passons à présent à l'examen de l'article 2.

« **Art. 2**

L'accord d'association entre l'Union européenne et la Communauté européenne de l'énergie atomique et leurs États membres, d'une part, et la Géorgie, d'autre part, fait à Bruxelles le 27 juin 2014, sortira son plein et entier effet.

Les amendements aux annexes de l'accord, conformément à l'article 406, §3, de l'accord, sortiront leur plein et entier effet »

- Pas d'objection ?

- L'article 2 est adopté.

Nous voterons ultérieurement sur l'ensemble du projet de décret.

**PROJET DE DÉCRET PORTANT ASSENTIMENT À L'ACCORD D'ASSOCIATION ENTRE L'UNION EUROPÉENNE ET LA COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE DE L'ÉNERGIE ATOMIQUE ET LEURS ÉTATS MEMBRES, D'UNE PART, ET L'UKRAINE, D'AUTRE PART, FAIT À BRUXELLES LE 21 MARS ET LE 27 JUIN 2014 (DOC. 218 (2014-2015) N° 1, *1BIS* ET 2)**

*Examen de l'article unique*

**M. le Président.** - Je vous propose de passer à l'examen de l'article unique du projet de décret portant assentiment à l'Accord d'association entre l'Union européenne et la Communauté européenne de l'énergie atomique et leurs États membres, d'une part, et l'Ukraine, d'autre part, fait à Bruxelles le 21 mars et le 27 juin 2014 (Doc. 218 (2014-2015) N° 1, *1bis* et 2).

« **Article unique**

L'Accord d'association entre l'Union européenne et la Communauté européenne de l'énergie atomique et leurs États membres, d'une part, et l'Ukraine, d'autre part, fait à Bruxelles le 21 mars et le 27 juin 2014, sortira son plein et entier effet.

Les amendements aux annexes de l'Accord, conformément à l'article 463, paragraphe 3, de l'Accord, sortiront leur plein et entier effet. »

- Pas d'objection ?

- L'article unique est adopté.

Nous voterons ultérieurement sur l'ensemble du projet de décret.

**PROJET DE DÉCRET PORTANT ASSENTIMENT,  
EN CE QUI CONCERNE LES COMPÉTENCES  
DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE DONT  
L'EXERCICE A ÉTÉ TRANSFÉRÉ À LA RÉGION  
WALLONNE, À L'ACCORD D'ASSOCIATION  
ENTRE L'UNION EUROPÉENNE ET LA  
COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE DE L'ÉNERGIE  
ATOMIQUE ET LEURS ÉTATS MEMBRES,  
D'UNE PART, ET L'UKRAINE, D'AUTRE PART,  
FAIT À BRUXELLES LE 21 MARS ET LE  
27 JUIN 2014  
(DOC. 219 (2014-2015) N° 1 ET 2)**

*Examen des articles*

**M. le Président.** - Je vous propose de passer à l'examen des articles du projet de décret portant assentiment, en ce qui concerne les compétences de la Communauté française dont l'exercice a été transféré à la Région wallonne, à l'Accord d'association entre l'Union européenne et la Communauté européenne de l'énergie atomique et leurs États membres, d'une part, et l'Ukraine, d'autre part, fait à Bruxelles le 21 mars et le 27 juin 2014 (Doc. 219 (2014-2015) N° 1 et 2).

Nous commençons par l'examen de l'article premier.

**« Article premier**

Le présent décret règle, en vertu de l'article 138 de la Constitution, des matières visées aux articles 127 et 128 de celle-ci. »

- Pas d'objection ?

- L'article premier est adopté.

Nous passons à présent à l'examen de l'article 2.

**« Art. 2**

L'Accord d'association entre l'Union européenne et la Communauté européenne de l'énergie atomique et leurs États membres, d'une part, et l'Ukraine, d'autre part, fait à Bruxelles le 21 mars et le 27 juin 2014, sortira son plein et entier effet.

Les amendements aux annexes de l'accord, conformément à l'article 463, paragraphe 3, de l'Accord, sortiront leur plein et entier effet. »

- Pas d'objection ?

- L'article 2 est adopté.

Nous voterons ultérieurement sur l'ensemble du projet de décret.

**PROJET DE DÉCRET PORTANT ASSENTIMENT  
À L'ACCORD D'ASSOCIATION ENTRE  
L'UNION EUROPÉENNE ET LA COMMUNAUTÉ  
EUROPÉENNE DE L'ÉNERGIE ATOMIQUE ET  
LEURS ÉTATS MEMBRES, D'UNE PART, ET LA  
RÉPUBLIQUE DE MOLDAVIE, D'AUTRE PART,  
FAIT À BRUXELLES LE 27 JUIN 2014  
(DOC. 220 (2014-2015) N° 1, 1BIS ET 2)**

*Examen de l'article unique*

**M. le Président.** - Je vous propose de passer à l'examen de l'article unique du projet de décret portant assentiment à l'Accord d'association entre l'Union européenne et la Communauté européenne de l'énergie atomique et leurs États membres, d'une part, et la République de Moldavie, d'autre part, fait à Bruxelles le 27 juin 2014 (Doc. 220 (2014-2015) N° 1, 1bis et 2).

**« Article unique**

L'accord d'association entre l'Union européenne et la Communauté européenne de l'énergie atomique et leurs États membres, d'une part, et la République de Moldavie, d'autre part, fait à Bruxelles le 27 juin 2014, sortira son plein et entier effet.

Les amendements aux annexes de l'accord, conformément à l'article 436, §3, de l'accord, sortiront leur plein et entier effet. »

- Pas d'objection ?

- L'article unique est adopté.

Nous voterons ultérieurement sur l'ensemble du projet de décret.

**PROJET DE DÉCRET PORTANT ASSENTIMENT,  
EN CE QUI CONCERNE LES COMPÉTENCES  
DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE DONT  
L'EXERCICE A ÉTÉ TRANSFÉRÉ À LA RÉGION  
WALLONNE, À L'ACCORD D'ASSOCIATION  
ENTRE L'UNION EUROPÉENNE ET LA  
COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE DE L'ÉNERGIE  
ATOMIQUE ET LEURS ÉTATS MEMBRES,  
D'UNE PART, ET LA RÉPUBLIQUE DE  
MOLDAVIE, D'AUTRE PART, FAIT À  
BRUXELLES LE 27 JUIN 2014  
(DOC. 221 (2014-2015) N° 1 ET 2)**

*Examen des articles*

**M. le Président.** - Je vous propose de passer à l'examen des articles du projet de décret portant assentiment, en ce qui concerne les compétences de la Communauté française dont l'exercice a été transféré à la Région wallonne, à l'Accord d'association entre l'Union européenne et la Communauté européenne de l'énergie atomique et leurs États membres, d'une part, et

la République de Moldavie, d'autre part, fait à Bruxelles le 27 juin 2014 (Doc. 221 (2014-2015) N° 1 et 2).

Nous commençons par l'examen de l'article premier.

« **Article premier**

Le présent décret règle, en vertu de l'article 138 de la Constitution, des matières visées aux articles 127 et 128 de celle-ci. »

- Pas d'objection ?

- L'article premier est adopté.

Nous passons à présent à l'examen de l'article 2.

« **Art. 2**

L'accord d'association entre l'Union européenne et la Communauté européenne de l'énergie atomique et leurs États membres, d'une part, et la République de Moldavie, d'autre part, fait à Bruxelles le 27 juin 2014, sortira son plein et entier effet.

Les amendements aux annexes de l'accord, conformément à l'article 436, §3, de l'accord, sortiront leur plein et entier effet. »

- Pas d'objection ?

- L'article 2 est adopté.

Nous voterons ultérieurement sur l'ensemble du projet de décret.

**PROJET DE DÉCRET PORTANT ASSENTIMENT  
À L'ACCORD DE SIÈGE ENTRE LE ROYAUME  
DE BELGIQUE ET LE COMITÉ  
INTERNATIONAL DE MÉDECINE MILITAIRE,  
SIGNÉ À BRUXELLES LE 2 JUIN 2008  
(DOC. 222 (2014-2015) N° 1 ET 2)**

**M. le Président.** - L'ordre du jour appelle l'examen du projet de décret portant assentiment à l'Accord de siège entre le Royaume de Belgique et le Comité international de Médecine militaire, signé à Bruxelles le 2 juin 2008 (Doc. 222 (2014-2015) N° 1 et 2).

*Discussion générale*

**M. le Président.** - Je vous propose de prendre comme base de la discussion générale le texte adopté par la Commission des affaires générales et des relations internationales.

Je déclare la discussion générale ouverte.

Mme Salvi, Rapporteuse, s'en tient à son rapport écrit.

Quelqu'un demande-t-il la parole ? Non.

Plus personne ne demandant la parole dans la discussion générale, je la déclare close.

*Examen de l'article unique*

**M. le Président.** - Je vous propose de passer à l'examen de l'article du projet de décret portant assentiment à l'Accord de siège entre le Royaume de Belgique et le Comité international de Médecine militaire, signé à Bruxelles le 2 juin 2008 (Doc. 222 (2014-2015) N° 1 et 2).

« **Article unique**

L'Accord de siège entre le Royaume de Belgique et le Comité international de Médecine militaire, signé à Bruxelles le 2 juin 2008, sortira son plein et entier effet. »

- Pas d'objection ?

- L'article unique est adopté.

Nous voterons ultérieurement sur l'ensemble du projet de décret.

**PROJET DE DÉCRET PORTANT ASSENTIMENT  
À LA CONVENTION-CADRE DU CONSEIL DE  
L'EUROPE SUR LA VALEUR DU PATRIMOINE  
CULTUREL POUR LA SOCIÉTÉ, FAITE À FARO  
LE 27 OCTOBRE 2005  
(DOC. 223 (2014-2015) N° 1 ET 2)**

**PROJET DE DÉCRET PORTANT ASSENTIMENT,  
EN CE QUI CONCERNE LES COMPÉTENCES  
DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE DONT  
L'EXERCICE A ÉTÉ TRANSFÉRÉ À LA RÉGION  
WALLONNE, À LA CONVENTION-CADRE DU  
CONSEIL DE L'EUROPE SUR LA VALEUR DU  
PATRIMOINE CULTUREL POUR LA SOCIÉTÉ,  
FAITE À FARO LE 27 OCTOBRE 2005  
(DOC. 224 (2014-2015) N° 1 ET 2)**

**M. le Président.** - L'ordre du jour appelle l'examen des :

- projet de décret portant assentiment à la Convention-cadre du Conseil de l'Europe sur la valeur du patrimoine culturel pour la société, faite à Faro le 27 octobre 2005 (Doc. 223 (2014-2015) N° 1 et 2) ;
- projet de décret portant assentiment, en ce qui concerne les compétences de la Communauté française dont l'exercice a été transféré à la

Région wallonne, à la Convention-cadre du Conseil de l'Europe sur la valeur du patrimoine culturel pour la société, faite à Faro le 27 octobre 2005 (Doc. 224 (2014-2015) N° 1 et 2)

Ces projets de décret ayant fait l'objet d'un examen commun en commission, je vous propose d'en débattre conjointement.

Pour le projet n° 224, je rappelle aux membres que conformément à l'article 50, alinéa 2, de la loi spéciale du 8 août 1980 de réformes institutionnelles, les membres du Parlement wallon qui ont exclusivement ou en premier lieu prêté serment en allemand ne peuvent participer au vote sur des matières communautaires.

*(Réaction de M. Stoffels)*

Monsieur Stoffels, je n'ai pas votre maîtrise du français et vous l'utilisez fort bien. Je vous ferai signe le moment venu, à vous ainsi qu'à Mme Baltus-Môres, pour qu'il n'y ait pas de problème.

#### *Discussion générale*

**M. le Président.** - Je vous propose de prendre comme base de la discussion générale les textes adoptés par la Commission des affaires générales et des relations internationales.

Je déclare la discussion générale ouverte et cède la parole à Mme Lecomte, Rapporteuse.

**Mme Lecomte,** Rapporteuse. - Je m'en tiens à mon rapport écrit.

**M. le Président.** - Très bien.

Je constate que personne ne demande la parole.

J'imagine que M. le Ministre-Président adopte la même discipline d'intervention ? Fort bien.

Plus personne ne demandant la parole dans la discussion générale, je la déclare close.

#### **PROJET DE DÉCRET PORTANT ASSENTIMENT À LA CONVENTION-CADRE DU CONSEIL DE L'EUROPE SUR LA VALEUR DU PATRIMOINE CULTUREL POUR LA SOCIÉTÉ, FAITE À FARO LE 27 OCTOBRE 2005 (DOC. 223 (2014-2015) N° 1 ET 2)**

##### *Examen de l'article unique*

**M. le Président.** - Je vous propose de passer à l'examen de l'article unique du projet de décret portant assentiment à la Convention-cadre du Conseil de

l'Europe sur la valeur du patrimoine culturel pour la société, faite à Faro le 27 octobre 2005 (Doc. 223 (2014-2015) N° 1 et 2).

##### **« Article unique**

La Convention-cadre du Conseil de l'Europe sur la valeur du patrimoine culturel pour la société, faite à Faro le 27 octobre 2005, sortira son plein et entier effet. »

- Pas d'objection ?

- L'article unique est adopté.

Nous voterons ultérieurement sur l'ensemble du projet de décret.

#### **PROJET DE DÉCRET PORTANT ASSENTIMENT, EN CE QUI CONCERNE LES COMPÉTENCES DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE DONT L'EXERCICE A ÉTÉ TRANSFÉRÉ À LA RÉGION WALLONNE, À LA CONVENTION-CADRE DU CONSEIL DE L'EUROPE SUR LA VALEUR DU PATRIMOINE CULTUREL POUR LA SOCIÉTÉ, FAITE À FARO LE 27 OCTOBRE 2005 (DOC. 224 (2014-2015) N° 1 ET 2)**

##### *Examen des articles*

**M. le Président.** - Je vous propose de passer à l'examen des articles du projet de décret portant assentiment, en ce qui concerne les compétences de la Communauté française dont l'exercice a été transféré à la Région wallonne, à la Convention-cadre du Conseil de l'Europe sur la valeur du patrimoine culturel pour la société, faite à Faro le 27 octobre 2005 (Doc. 224 (2014-2015) N° 1 et 2).

Nous commençons par l'examen de l'article premier.

##### **« Article premier**

Le présent décret règle, en vertu de l'article 138 de la Constitution, des matières visées à l'article 127 de celle-ci. »

- Pas d'objection ?

- L'article premier est adopté.

Nous passons à présent à l'examen de l'article 2.

##### **« Art. 2**

La Convention-cadre du Conseil de l'Europe sur la valeur du patrimoine culturel pour la société, faite à Faro le 27 octobre 2005, sortira son plein et entier effet. »

- Pas d'objection ?

- L'article 2 est adopté.

Nous voterons ultérieurement sur l'ensemble du projet de décret.

**PROPOSITION DE RÉSOLUTION APPELANT À  
UNE RELANCE DE LA CRÉATION DE  
RÉSERVES NATURELLES EN WALLONIE,  
DÉPOSÉE PAR M. HENRY ET MME RYCKMANS  
(DOC. 227 (2014-2015) N° 1 ET 2)**

**M. le Président.** - L'ordre du jour appelle l'examen de la proposition de résolution appelant à une relance de la création de réserves naturelles en Wallonie, déposée par M. Henry et Mme Ryckmans (Doc. 227 (2014-2015) N° 1 et 2).

*Discussion générale*

**M. le Président.** - Je déclare la discussion générale ouverte et cède la parole à M. Sampaoli, Rapporteur.

Je ne le vois pas.

Nous avons plusieurs demandes de prise de parole, dont l'auteur de la résolution, M. Henry, suivi de Mme Brogniez, MM. Prévot, Desquesnes et Gillot pour clôturer la liste des intervenants. M. le Ministre Collin réagira ensuite.

La parole est à M. Henry.

**M. Henry (Ecolo).** - Monsieur le Ministre, chers collègues, nous avons à notre ordre du jour une proposition de résolution. J'espère qu'elle aura, Monsieur le Président, davantage de soutiens qu'en commission, puisqu'il faut bien constater qu'aucun groupe disposant du droit de vote n'a jugé bon de la soutenir.

C'est bien dommage, parce que cette résolution ne demande pas la lune. Elle se contente de recommander au Gouvernement trois choses :

- relancer la création de réserves naturelles ;
- encourager les partenariats avec le secteur associatif dans ce domaine ;
- consacrer un budget suffisant et une trajectoire pluriannuelle croissante. Sur ce dernier point, c'est vrai, c'est un engagement budgétaire qui est proposé – tout de même pas démesuré non plus, on ne parle pas ici du plus gros article budgétaire de la Région.

De quoi parle-t-on ? D'augmenter, progressivement, les surfaces de notre territoire qui sont réservées à la nature, c'est-à-dire principalement au développement de la biodiversité. Nous ne sommes pas en avance dans le domaine, ni dans les surfaces dévolues aux réserves

naturelles, ni globalement en termes de biodiversité, puisque celle-ci est en très mauvais état, comme on a pu le constater dans les baromètres récents – dans une tendance européenne du même ordre, mais où la Wallonie ne se classe pas particulièrement bien du tout, et ce, depuis déjà un certain temps.

Pourtant, ce problème est très sérieux et je pense qu'aucun groupe ne le conteste sur le principe. Le problème est de savoir quelle action nous menons pour faire en sorte que les constats changent, pour que les différents indicateurs évoluent positivement.

La biodiversité est un enjeu mondialement – et pour nous-mêmes – aussi grave et préoccupant que le dérèglement climatique. Ces questions sont en grande partie liées et connaissent des remèdes identiques : diminuer la pollution, sortir de notre dépendance aux énergies fossiles, changer de mobilité, réorganiser notre territoire.

Très souvent, les pistes de solution pour la biodiversité ou pour le changement climatique sont similaires et vont produire des effets positifs dans les deux domaines. Pour ne prendre que quelques exemples, il y a quelques jours, nous apprenions une nouvelle fois la situation désastreuse des abeilles sur le territoire wallon. Or, on sait le rôle fondamental des abeilles dans l'ensemble de la chaîne.

Nous avons lu aussi, il y a quelques jours également, combien – peut-être une découverte pour certains d'entre nous – une grande partie de nos fruits cultivés sur le sol wallon contenaient de pesticides multiples.

Chaque jour, nous prenons conscience de problèmes de santé connus par nos citoyens, que ce soit en matière d'allergie ou de développement des cancers, par exemple, et d'autres maladies également. Je pense qu'en ces jours de grande chaleur, nous mesurons plus encore l'impact de l'environnement, de la météo, mais aussi de la qualité de l'air qui se combine, en particulier sur les personnes précarisées, les plus jeunes et les personnes plus âgées.

La nature, l'environnement, ce n'est pas juste pour faire joli, c'est notre santé, la santé de nos enfants, la santé des plus âgés, notre santé de demain.

Les réserves naturelles, je suis tout à fait d'accord, je veux bien l'admettre, ce n'est qu'un outil. Ce n'est pas le seul outil, il y en a d'autres. Cela doit faire partie d'une politique plus globale, mais ce n'est pas un outil qui est négligeable du tout et certainement pas pour la biodiversité, sachant combien, pour la biodiversité, c'est le maillage sur le territoire précisément de zones, de parcelles où la nature a une certaine place qui va permettre que les différentes espèces vont pouvoir se déplacer, survivre, se reproduire ; bref, avoir un maillage écologique à l'échelle du territoire.

La première chose, c'est que ces zones existent, qu'elles soient suffisamment rapprochées les unes des autres, qu'elles soient suffisamment nombreuses, qu'elles soient suffisamment importantes en taille, c'est-à-dire des zones préservées d'une partie d'activité humaine ou, en tout cas d'un certain nombre de conséquences de certaines activités humaines telles qu'elles existent aujourd'hui, sachant toutes les implications de ces activités sur la nature.

Ces réserves naturelles, par ailleurs, constituent, la plupart du temps, le cœur des zones Natura 2000, politique aussi mise en question ces derniers temps, dont on sait l'importance. Ces zones Natura 2000, cela fait partie de la politique Natura 2000, cela s'inscrit au cœur de cette politique. Ce sont des zones particulièrement stratégiques pour notre politique de la nature et, sans préjudice d'autres outils, d'autres initiatives, d'autres développements au bénéfice de la nature.

Pourtant, en superficie globale, nous sommes, aujourd'hui, à moins de 1 % du territoire wallon consacré à ces réserves, là où les experts internationaux recommandent 5 à 10 % et nos voisins flamands ont prévu 3 %. Franchement, on ne peut pas fanfaronner par rapport à notre situation, de ce point de vue.

C'est vrai, Monsieur le Ministre, qu'il y a, en Wallonie, deux sortes de réserves naturelles : les réserves domaniales, c'est-à-dire propriétés publiques gérées par l'administration, et les réserves agréées, terrains privés dans lesquels s'impliquent des associations et des particuliers. Pourquoi opposer les deux ?

Vous avez mis en avant – et c'est très bien – que le Gouvernement avait récemment décidé de nouvelles réserves domaniales. C'est très positif, il n'y a pas de problème avec cela, mais cela ne doit en aucun cas décourager les initiatives citoyennes et privées. On le voit, le constat est totalement insuffisant et il y a besoin que les initiatives s'additionnent.

Dans les initiatives citoyennes et associatives, on a une dimension supplémentaire qui est que ce n'est pas le pouvoir public seul qui est à l'initiative qui gère, qui fait tout. Des personnes, souvent des bénévoles, des militants des associations et les associations – parfois même des communes qui s'associent et qui s'impliquent – participent à cette politique concrète.

Déjà cela, il est important de le souligner et de le reconnaître. Des personnes, en Wallonie – en ayant la compétence, je pense que vous pouvez certainement en témoigner – chaque jour, se soucient de la nature dans leurs actions, dans le temps qu'ils y consacrent, parfois dans l'argent qu'ils y consacrent, mais il n'y en a pas tant que cela. La prise de conscience de la nature, la connaissance de la nature, des gestes que l'on peut poser, les actions que l'on peut mener, ce n'est pas

quelque chose de si répandu et on a besoin de ces personnes et de ces associations.

Le signal qui est donné, de ce point de vue, me paraît extrêmement démobilisant.

Je pense fondamentalement que le Gouvernement seul – à moins de déployer une politique sans commune mesure avec celle qui est déployée aujourd'hui, à la fois budgétairement et en termes d'action – avec son administration, ne pourra pas réaliser une politique de la nature satisfaisante, qui va infléchir les indicateurs dont on a parlé, qui va faire en sorte que la biodiversité redevienne meilleure, année après année, et que l'on aille vers quelque chose de satisfaisant dans les prochaines décennies. Forcément, il faudra beaucoup de temps.

Je pense que l'on doit tabler sur les énergies de tous, certainement pas uniquement sur la politique de l'administration ou directement du Gouvernement.

De ce point de vue, je ne comprends pas – je dois bien l'avouer – le choix qui a été fait par le Gouvernement. Il est vrai que c'est un choix qui a été fait dans d'autres politiques. Par exemple, c'est le même choix qui a été opéré par le Gouvernement dans la question des primes énergie, c'est-à-dire que l'on dit qu'il faut que l'on évalue le système, donc, on a arrêté tout. On suspend pendant un temps. Dans le cas de l'énergie, c'était le moratoire. Ici, vous dites que l'on va suspendre le développement des réserves agréées, on va prendre le temps d'évaluer et puis on verra bien. Évaluer est une très bonne chose que j'encourage fortement. Je vous encourage à prendre le temps d'une évaluation approfondie, détaillée, objective et en associant les acteurs, mais je ne comprends pas pourquoi cette évaluation doit suspendre le soutien. C'est un signal particulièrement négatif. C'est extrêmement démobilisant.

Je pense que ce constat est attristant pour la politique de la nature. C'est la raison pour laquelle nous avons déposé cette résolution qui correspondait à une demande d'un certain nombre d'associations qui s'étaient également exprimées à ce sujet. Je pense que ces associations, à travers elles les citoyens et les autres acteurs qui s'impliquent, comme les communes, dans un certain nombre de projets, ont besoin d'un signal clair, ont besoin d'un soutien, d'être encouragés dans cet investissement qu'ils réalisent. Cela n'empêche absolument pas qu'une vraie évaluation ait lieu et que, peut-être, si c'est utile, si c'est positif, le système évolue dans les prochains mois, dans les prochaines années.

C'est ce que nous avons voulu demander avec cette résolution. Chers collègues, il n'est pas trop tard pour nous rejoindre. Nous voulons vous encourager à voter positivement cette résolution.

**M. le Président.** - La parole est à Mme Brogniez.

**Mme Brogniez (MR).** - Je ne serai pas longue en séance plénière, le débat ayant déjà été mené au sein de la commission.

Notre groupe est conscient de l'importance de maintenir et de préserver la biodiversité. Nous estimons que celle-ci doit être vue dans sa globalité et que, par conséquent, il faut un ensemble de mesures et d'actions menées à divers niveaux, par différents acteurs, chacun avec ses compétences pour que le défi soit relevé.

Les réserves naturelles constituent un des ces moyens, mais ce n'est pas le seul.

La proposition de résolution que vient de présenter M. Henry vise essentiellement à soutenir les réserves naturelles agréées. Ce mécanisme, qui permet à des associations en bénéficiant d'un financement public, d'acquérir, de devenir propriétaire exclusif de ces réserves, existe depuis 1986. Or, depuis, il n'a jamais fait l'objet d'une évaluation. On peut aujourd'hui s'interroger sur la pertinence d'un tel mécanisme.

À l'heure actuelle, comme nous l'avons proposé en commission, nous estimons qu'une réflexion globale sur les dispositifs mis en place concernant les réserves naturelles devrait avoir lieu et, le cas échéant, comme cela aussi a été proposé par notre groupe en commission, nous souhaiterions que cette réflexion soit menée au sein de la Commission de l'agriculture.

Pour les différents motifs que je viens d'évoquer ici, mon groupe, comme il l'a fait en commission, s'abstiendra lors du vote de ladite proposition.

*(Applaudissements)*

**M. le Président.** - La parole est à M. Prévot.

**M. Prévot (PS).** - Comme nous l'avons indiqué lors de l'examen de ce texte en commission, il a au moins un mérite, c'est celui de rappeler certaines vérités. Il dresse un tableau objectif et juste de l'état de la biodiversité en Wallonie. La photographie à l'instant T est juste.

Nos amis Ecolo ne m'en voudront pas, j'espère, mais c'est là que l'on s'écarte des auteurs de cette proposition, c'est lorsqu'ils évoquent une relance dans la création de réserves naturelles. En effet, pour qu'il y ait relance, il faut qu'il y ait eu arrêt. Or, en mai dernier, le Gouvernement wallon a reconnu 18 nouvelles réserves domaniales, c'est-à-dire une augmentation de 10 % de la surface totale des réserves domaniales. Nous sommes bien loin de l'arrêt supposé par les auteurs de ce texte.

D'une manière générale, au niveau des surfaces protégées, il convient de rappeler que les réserves naturelles existantes constituent un réseau de sites de valeurs écologiques majeures. C'est un véritable réservoir d'espèces nécessitant des mesures, des gestions appropriées de près de 19 000 hectares, dont 5 500 hectares de réserves intégrales forestières. Natura 2000

concerne 13 % du territoire. C'est bien plus de 58 % du territoire qui est concerné par cette mesure de protection.

Encore une fois, on ne peut ni parler de relance, ni d'inaction en la matière. Néanmoins, pour un système mis en place en 1986, l'idée d'une évaluation n'est pas absurde, bien au contraire.

Monsieur le Président, Messieurs les ministres, chers collègues, la protection de la biodiversité est un enjeu primordial pour nos sociétés, même si elle passe par la désignation et la gestion exemplaire de certains sites protégés, c'est plus dans l'action quotidienne et dans la coexistence avec le reste de la société qu'elle doit se marquer.

Je pense notamment à l'agriculture. Oui, la coexistence est possible que ce soit à travers des mesures volontaires comme les MAE – on a pu l'évoquer en commission – l'agroforesterie, ou à travers des mesures plus contraignantes comme le verdissement de la PAC et les obligations des surfaces d'intérêts biologiques.

Il faut aussi être de bon compte, il faut oser dire que les résultats obtenus en la matière sont insuffisants et on assiste encore trop souvent à des pratiques destructrices pour la biodiversité. Je pense notamment à l'arrachage de certains habitats, l'utilisation de produits phytosanitaires dangereux pour l'environnement ou même le travail de nuit, et j'en passe. Ce sont là des éléments tangibles sur lesquels on doit intervenir et pour lesquels il n'y a pas besoin, selon nous, de protéger tel ou tel site.

Il faut simplement une meilleure collaboration avec le monde agricole, une meilleure acceptation du rôle de l'agriculture dans la protection de la biodiversité. Je veux que les choses soient claires, il n'est pas question ici de stigmatiser les agriculteurs ni même le monde agricole, mais il convient aujourd'hui de transformer l'essai et – comme l'indique le Code wallon de l'agriculture – de passer à une agriculture écologiquement intensive.

D'une manière générale, que ce soit les privés ou les pouvoirs publics, nous devons tous tenter de préserver la biodiversité au quotidien.

Un petit mot aussi sur les forestiers qui ont également un rôle à jouer. Soyons de bon compte, les mesures du Code forestier vont, selon nous, dans le bon sens en la matière.

Pour terminer, je voudrais rappeler que la coexistence entre la protection de la biodiversité et le reste de la société ne doit pas empêcher le redéploiement de la Wallonie. On assiste malheureusement encore trop souvent au blocage de certains projets qui prennent pourtant en compte toutes les zones de protections. On ne peut transformer toute la

Wallonie en une grande réserve. On a pu s'exprimer sur le sujet très largement en commission.

Il s'agit, au niveau du groupe PS, de trouver les points d'équilibre nécessaires à nos besoins d'emplois et à la protection de la biodiversité.

*(Applaudissements)*

**M. le Président.** - La parole est à M. Desquesnes.

**M. Desquesnes** (cdH). - Monsieur le Ministre, chers collègues, oui, nous sommes favorables au soutien de la biodiversité en Wallonie. Oui, nous sommes favorables à ce que le secteur associatif y participe. Sur le fond et sur l'esprit de la résolution, déposée par le groupe Ecolo, nous pouvons nous retrouver.

Cette résolution contient des biais, dont deux importants. Elle donne un peu l'impression que l'on ne fait rien, que l'on a laissé aller les choses. Elle donne aussi l'impression que la protection de la biodiversité de notre patrimoine naturel est essentiellement au travers des réserves naturelles, singulièrement des réserves naturelles agréées. Cela ne nous convient pas, ce n'est pas ainsi que nous voyons les choses. Nous avons d'autres visions.

Quand on dit « les réserves – ce sont les mots que vous avez employés – les surfaces réservées à la nature et à la biodiversité », en fait, il y a un florilège d'outils pour réaliser cet objectif, cette amélioration des surfaces protégées. Il y a des mesures contraignantes, volontaristes, encouragées. Il y a une kyrielle d'outils qui se sont développés au cours de ces années, notamment de ces dix dernières années en Wallonie.

Je citerai les MAE, d'autres les ont citées également. Les MAE ne sont pas simplement des îlots de biodiversité, ce sont souvent des maillages, du continuum, des haies, des bandes enherbées, naturelles, des prairies. C'est un vrai vivier à biodiversité.

C'est aussi le nouveau Code forestier qui a été rénové et revu en profondeur, en 2009, qui introduit davantage de biodiversité dans nos forêts avec un encouragement aux feuillus. On sait que les forêts feuillues sont davantage porteuses de biodiversité que les forêts de conifères. C'est aussi l'intégration d'une série de mesures permettant à la biodiversité de nicher, en laissant des arbres morts par hectare, en obligeant, notamment dans les domaines publics, dans les bois communaux, l'obligation de réserver 3 % des espaces en réserve intégrale, totalement protégée.

Voilà une mesure concrète, prise au niveau wallon, et qui a permis, sans bourse déliée de la part de la Région wallonne, de créer ce type de projets.

C'est aussi Natura 2000 qui représente 220 000 hectares en Wallonie avec des mesures de protection générales et des mesures de protection

ponctuelles précises, identifiées zone par zone, qui se mettent progressivement en œuvre. Ce sont aussi les actions au travers du soutien à l'agriculture bio en Wallonie. Nous avons eu l'occasion de dresser en commission le bilan en matière d'agriculture biologique. Ce sont plus de 60 000 hectares aujourd'hui protégés sans compter l'ensemble des efforts réalisés par les agriculteurs et agricultrices de Wallonie au travers du verdissement de la PAC, les contraintes. Il faut aujourd'hui savoir que les aides du premier pilier, les aides directes aux agriculteurs sont à 30 % écoconditionnées.

Dernier élément, l'impression qu'on laisse aller les choses, que l'on a appuyé sur le frein. Si l'on regarde les budgets – on vient de débattre des budgets en commission – la DO 15.11, celle qui s'occupe de la préservation de la nature, ces 19 millions d'euros ont intégralement été préservés. Ils continueront à être intégrés dans la préservation des espaces naturels et de la biodiversité en Wallonie.

Notre collègue Prévot l'a signalé, une décision du Gouvernement wallon, portée par M. le Ministre Collin de compléter et d'augmenter encore de 10 % cette année les réserves naturelles domaniales qui, aujourd'hui, représentent 9 000 hectares.

Résumer les enjeux aux 3 000 hectares de réserves naturelles agréées et ne pas comprendre que, sur cet outil qui existe depuis plus de 20 ans, il est temps de faire une introspection, de voir comment on l'améliorera l'outil et comment on peut le faire fonctionner, l'un des outils aujourd'hui qui protège la biodiversité, nous sommes favorables à un regard honnête, critique par rapport à l'outil existant et à sa révision.

**M. le Président.** - La parole est à M. Gillot.

**M. Gillot** (PTB-GO !). - Bonjour à ceux que je n'ai pas encore eu l'occasion de saluer.

Nous soutenons la proposition de résolution appelant une relance de création de réserves naturelles en Wallonie de M. Henry et Mme Ryckmans. En effet, tant au niveau européen qu'au niveau de la Belgique et de la Région wallonne, de nombreuses espèces animales et végétales sont en danger.

La pression sur la nature ne cesse de s'accroître. Surexploitation, agriculture intensive, pollutions chimiques, destruction d'habitats, réchauffement climatique, font que, chaque heure, ce sont trois espèces qui disparaissent à jamais de la terre.

En Région wallonne, pour ce qui concerne les groupes d'animaux dont les populations sont suffisamment suivies, au moins un quart des espèces auraient un statut de conservation défavorable. Selon la liste rouge wallonne de 2010, 29 % des espèces d'oiseaux nicheurs sont menacées de disparition. Tous groupes confondus, environ 9 % des espèces sont déjà

éteintes et 31 % des espèces sont menacées de disparition à l'échelle de la Région. Le constat est sévère et sans appel : il faut agir et vite.

Nos citoyens, eux, en sont bien conscients. J'en veux pour preuve que plus de 20 000 Belges, sur un total d'au moins 283 000 Européens, ont déjà donné suite à l'appel de plus 100 ONG européennes – dont Natagora, le WWF et Natuurpunt pour la Belgique – à participer à la consultation publique de la Commission européenne sur son intention de réformer les directives Oiseaux et Habitats.

Il s'agit du plus haut taux de participation jamais vu pour une consultation populaire. La Belgique connaît le taux de réponse de loin le plus élevé parmi les pays européens. On peut en déduire que les Belges et les Wallons sont très sensibles à la protection de la nature.

Certes, à l'échelle de l'Europe, la Région wallonne n'est qu'un petit territoire. Pourtant, sa localisation à cheval sur deux écorégions, atlantique et continentale, et sa géographie particulière l'ont dotée d'une grande variété de biotopes, dont certaines menacées à l'échelle européenne.

Notre responsabilité est importante, pourtant la Wallonie est à la traîne.

Les périmètres des sites Natura 2000 ont fait l'objet de décisions du Gouvernement wallon en 2002, 2004 et 2005. Il s'agit de 240 sites, mais, à ce jour, après plus de 10 ans, seuls 59 sites ont fait l'objet d'un arrêté de désignation, fixant entre autres les mesures particulières de préservation. Sans ces mesures particulières, la protection des zones visées est insuffisante.

Les arrêtés de désignation de 30 sites supplémentaires devraient être adoptés cette année. Quand les arrêtés de désignation des 151 sites restants seront-ils publiés ?

Moins de 1 % du territoire wallon bénéficie du statut légal de réserve naturelle, alors qu'en Flandre, par exemple, c'est 3 %. L'Union internationale de conservation de la nature recommande le classement d'une superficie de 5 % à 10 % du territoire en réserve naturelle. Nous sommes loin du compte.

Au rythme actuel, il faudrait environ 200 ans pour atteindre ces fameux 5 % ; un peu moins peut-être, vu la récente décision du Gouvernement wallon de désigner 500 hectares supplémentaires. Il s'agit là d'une mesure *one shot* qui concerne surtout des milieux forestiers alors que c'est dans les milieux ouverts que la situation est la plus criante.

Certains opposeront à cette proposition les intérêts de l'agriculture. Mettre en opposition l'agriculture et la protection de la biodiversité et des habitats menacés n'a, à nos yeux, aucun sens. Nous sommes convaincus que les deux peuvent très bien coexister.

Ce dont il s'agit, c'est de protéger de la meilleure façon possible, 1 %, 2 % ou 3 % supplémentaires du territoire wallon, à savoir les zones les plus vulnérables, les habitats les plus menacés qui, en général, ne sont de toute façon pas les milieux les plus productifs d'un point de vue agricole ou sylvicole, et les moins aptes du point de vue urbanistique.

Face au retard accumulé et l'urgence de protéger durablement nos espèces les plus menacées, nous avons, en tant que PTB, souscrit à l'objectif proposé par Natagora de protéger 1 000 hectares de nouvelles réserves naturelles par an.

Cette opération aura un coût, mais il y aura un retour. Pour notre bien-être et nos enfants d'abord. Quelle Wallonie allons-nous léguer à nos enfants ? C'est effectivement la première question à se poser dans ce débat.

Diverses études démontrent aussi que les bénéfices qui découlent des mesures de protection de la nature sont très supérieurs à leurs coûts. Ainsi, les services écosystémiques offerts par le réseau Natura 2000 et les bénéfices socioéconomiques associés ont été estimés entre 200 et 300 milliards d'euros par an au niveau européen.

Enfin, je tiens à souligner ici que le PTB est favorable à une collaboration accrue entre les pouvoirs publics et les associations de conservation de la nature.

En effet, poussé par ses sympathisants, le mouvement associatif est particulièrement mobilisé par la création des réserves naturelles.

Entre 2009 et 2013, les dons et legs reçus par la seule association Natagora, spécifiquement pour cet objectif, ont dépassé le million d'euros, démultipliant ainsi l'aide publique apportée par la Wallonie.

Ne pas prendre en compte cette donnée signifierait se couper des citoyens et du tissu associatif vital à notre Région.

La Région wallonne doit faciliter au maximum le travail des associations tout en investissant aussi elle-même dans la création et la préservation de réserves naturelles.

*(Applaudissements)*

**M. le Président.** - La parole est à M. le Ministre Collin.

**M. Collin,** Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région. - Beaucoup de choses importantes ont déjà été dites. Je vais, en principe, pouvoir être bref. Je voudrais rappeler, comme d'aucuns l'ont fait, que les réserves naturelles domaniales ou agréées est un mécanisme,

parmi d'autres, de protection de la nature, de consolidation et d'amélioration de la biodiversité.

Merci aux parlementaires qui ont rappelé qu'il y a toutes les zones Natura 2000. Merci de rappeler qu'il y a toutes les mesures agroenvironnementales. Merci à M. Desquesnes d'avoir rappelé toutes les conditionnalités avec les mesures de verdissement dans le cadre de l'APAQ-W.

Je pourrais aussi préciser toutes les actions menées par les parcs naturels. Je voudrais encore insister sur le fait qu'à côté de zones précises et identifiées qui méritent assurément une protection spéciale, il y a aussi cette volonté déployée par le Gouvernement de développer un vrai réseau Wallonie Nature, ce que j'ai appelé « La nature partout par tous » avec toute une série d'exemples très concrets que j'ai déjà eu l'occasion de décliner.

Nous n'avons, non pas stoppé, mais continué à accroître le volume de nos réserves naturelles puisque cela a été rappelé. Le 21 mai dernier, le Gouvernement, sur ma proposition, a agréé 18 réserves naturelles supplémentaires, effectivement, des réserves domaniales. Ce qui porte le nombre de celles-ci à 197, tandis qu'il y a 150 réserves naturelles agréées.

Il est un principe qui va au-delà de la rigueur budgétaire – je m'étonne que le PTB n'y soit pas sensible – ce principe est le suivant : lorsque l'on mobilise de l'argent public pour l'acquisition d'un bien, il me paraît qu'il faut donner priorité à l'acquisition par le pouvoir public. Nous privilégions, non pas par philosophie ou non pas parce que nous ne ferions pas confiance au milieu associatif, mais simplement parce qu'il s'agit d'une règle de bon sens budgétaire et démocratique, l'acquisition par la Wallonie, soit à titre onéreux ou soit parfois même à titre gratuit – cela arrive lorsque des communes ou des particuliers mettent gracieusement leur bien à disposition de la Wallonie – et le fait qu'il puisse y avoir davantage de réserves naturelles domaniales.

Cela veut-il dire qu'il n'y aura plus de réserve naturelle agréée supplémentaire ? Je l'ai bien dit en commission. Non, il y en aura encore. Il faudra faire des priorités, mais il faudra tenir compte aussi des modalités de financement. Il y a un élément que l'on a tendance à oublier – cela m'étonne un peu que M. Henry, qui a été membre d'un gouvernement, l'oublie assez vite – c'est le coût, non pas seulement à l'acquisition d'une réserve naturelle agréée, mais qui est souvent entre 50 % et 70 % du côté wallon avec parfois même le cofinancement européen, ce qui fait qu'il y a un apport gratuit, même si l'on sait qu'il y a des tâches à assumer pour les associations. Il y a aussi automatiquement, dès qu'il y a une réserve naturelle agréée, une subvention à l'hectare qui de 107 euros par hectare, indexée, et ce, quelles que soient les tâches à assumer sur cette surface. Cela existe depuis 1986.

Je trouve légitime de faire une évaluation sur le portefeuille global. Il est vite fait. Il existe, des réserves naturelles agréées et domaniales, une évaluation aussi du coût des modalités de gestion, mais aussi de voir si l'on ne doit pas revoir le financement et si l'on ne doit pas le modaliser en fonction des prestations effectuées.

C'est un travail que j'ai déjà demandé à l'administration de commencer et lorsque j'aurai des propositions qui me seront faites, je viendrai en commission communiquer le résultat de cette réflexion aux parlementaires.

Il n'est pas question ici de dire, par idéologie, qu'on ne voudrait pas être à côté des partenaires associatifs. Ils sont indispensables, tout comme tous les citoyens, à la bonne marche de la politique environnementale et de la politique de la biodiversité.

Nous continuons à compter sur le monde associatif, mais simplement, il faut aussi appliquer des règles budgétaires élémentaires lorsqu'il s'agit d'argent public, d'abord on doit mesurer sobrement l'utilisation dans les subventions et ensuite, lorsque des acquisitions sont possibles, elles doivent se faire en priorité au bénéfice de la collectivité publique.

*(Applaudissements)*

**M. le Président.** - J'imagine que des répliques sont sollicitées. Qui souhaite prendre la parole ?

La parole est à M. Henry.

**M. Henry (Ecolo).** - Je remercie M. le Ministre pour ces éléments de réponse. Je vous avoue que je suis un petit peu surpris par les réponses.

Si je commence par la réponse de M. le Ministre, je pense que le discours que vous venez de tenir illustre bien qu'il s'agit d'une mesure budgétaire, c'est-à-dire que vous considérez que cela coûte un peu d'argent pour faire les acquisitions et pour le soutien aux acquisitions. Vous n'êtes pas sûr que c'est l'argent le mieux investi et donc, dans un premier temps, on arrête le système et on donne un signal catastrophique au secteur, aux associations, parce que vous dites que ce n'est pas un choix idéologique, mais vous avez fait le choix d'arrêter cette politique.

Vous voulez continuer à travailler avec le monde associatif, c'est une façon très bizarre de collaborer. C'est un signal très négatif. Le problème ici, c'est que, globalement, la politique de la nature est très insuffisante, parce que les indicateurs nous le démontrent, année après année.

Il ne s'agit pas de dire qu'il n'y a que de mauvaises choses qui sont faites ni que les réserves naturelles sont le seul outil disponible. J'ai dit exactement le contraire dans mon intervention, il y a différentes choses intéressantes qui se font. Quand vous parlez, Monsieur

Desquesnes, des portions de territoire, excusez-moi, mais lorsque je fais référence aux experts internationaux, en l'occurrence de l'UICN, c'est-à-dire de l'Union internationale de conservation de la nature, on parle bien des superficies dévolues aux réserves. Je n'ai pas dit qu'il n'y avait pas d'autres mesures ailleurs sur le territoire qui étaient nécessaires et qui s'additionnaient. On parle bien ici des superficies dévolues aux réserves pour lesquelles nous avons, en Wallonie, moins de 1 %.

Alors, si tout allait bien, si la nature se portait bien et si l'on voyait qu'année après année les choses s'amélioreraient, on pourrait comprendre que le souci budgétaire du Gouvernement soit le problème premier parce qu'il y a d'autres préoccupations régionales. En l'occurrence, ce n'est pas le cas du tout. Le problème est qu'il faut regarder sur 10 ans, sur 20 ans, et voir que les politiques menées ne conduisent pas à des résultats suffisants.

Le contexte évolue : il y a la mobilité, il y a les différentes activités économiques sur les territoires, et cetera. Il faut s'adapter et, sans doute en permanence, faire de nouvelles politiques et de nouvelles mesures, mais de toute évidence les résultats ne sont pas au rendez-vous. De ce point de vue, commencer par arrêter une politique qui implique des associations, des citoyens, des gens mobilités pour la nature, pas juste les forces des fonctionnaires de l'administration, parce que Monsieur le Ministre, vous parlez des acquisitions, mais vous faites comme si l'énergie de ces personnes et le temps qu'elles y consacrent ne valaient rien du tout. Je veux dire que le secteur associatif et les bénévoles qui s'impliquent ne comptent pas ? Je veux dire que c'est un travail que la Wallonie ne doit pas payer. C'est du travail réel qui ne doit pas être fait par des fonctionnaires du DNF, de votre administration, qui sont eux aussi sur le terrain et qui ont déjà beaucoup de travail et qui se plaignent d'être en nombre insuffisant dans leur service.

On a besoin de tout le monde. Je n'ai aucun souci à ce qu'il y ait une évaluation, sans aucun problème, mais ne commencez pas par donner des signaux comme ceux-là.

Évaluons, poursuivons la politique et lorsque l'évaluation sera claire et qu'elle aura rassemblé différents acteurs, faites évoluer le système. Je pense que les choses sont faites totalement à l'envers alors que l'on doit ici additionner les contributions des uns et des autres.

**M. le Président.** - La parole est à Mme Brogniez. Souhaitez-vous réagir ? Non.

Monsieur Prévot, voulez-vous la parole ? Non.

M. Desquesnes, non plus.

La parole est à M. Gillot.

**M. Gillot (PTB-GO !).** - Monsieur le Ministre, vous n'avez pas besoin de convaincre le PTB-GO ! que, de l'argent public, il faille l'investir et qu'il bénéficie à la collectivité. Je vous engagerais plutôt à essayer de convaincre certains de vos collègues ministres. En ce qui concerne l'environnement et l'état de la nature, c'est un débat qui est très au-dessus de nous, car l'environnement et la nature sont des choses dont on n'est pas propriétaire, on n'en est que locataire. On a au moins le devoir d'améliorer les choses pour les générations futures. C'est le plus important pour nous. On a fait l'état de la situation. Elle n'évolue pas dans un sens favorable.

**M. le Président.** - Plus personne ne demandant la parole dans la discussion générale, je la déclare close.

Il est presque 17 heures à trois minutes près. Nous sommes très ponctuels par rapport à l'agenda fixé par la Conférence des présidents. Je vous propose de suspendre trois minutes, pas plus, pour permettre à chacune et chacun de nous rejoindre. On lancera, d'ici 30 secondes, la sonnette de rappel.

La séance est suspendue.

*- La séance est suspendue à 16 heures 57 minutes.*

## REPRISE DE LA SÉANCE

*- La séance est reprise à 17 heures.*

**M. le Président.** - La séance est reprise.

## ÉLOGE FUNÈBRE DE M. JOSÉ BRISART

**M. le Président.** - Mes chers collègues, nous avons appris avec tristesse le décès de notre ancien collègue, José Brisart, qui nous a quittés ce mardi 23 juin à Liège à l'âge de 61 ans.

José Brisart est né en 1954 à Lessines, ville dans laquelle il a toujours vécu.

Notre ancien collègue commence à travailler très jeune puisque, dès l'âge de 15 ans, il commence sa carrière d'ouvrier. Il exerce tour à tour les métiers de poseur de macadam, d'ouvrier métallurgiste, d'aide-monteur dans le bâtiment, d'ouvrier à la chaîne chez VW ou encore de *cayoteu* au pays des carrières.

Un altruisme sincère, une attention désintéressée aux plus fragiles d'entre nous justifie pleinement son engagement syndical, son implication dans des groupes alternatifs de santé ou dans les mouvements pacifistes, mais aussi son engagement politique au sein d'Ecolo.

En 1985, José Brisart devient député fédéral et membre du Conseil régional wallon.

À la fin de son mandat de député, en 1988, nous nous souviendrons de la situation difficile qui fut la sienne quand son employeur aux carrières de Soignies décide de ne pas le réembaucher.

José Brisart reste sans emploi jusqu'à sa réélection en 1991 comme député fédéral.

De 1992 à 1995, il occupe avec détermination la fonction de chef de groupe Ecolo au sein du Parlement wallon, ainsi que la fonction de secrétaire du Bureau de notre assemblée.

Au Parlement, il porte une attention toute particulière aux questions sociales, à la gestion des déchets, ainsi qu'à la politique des grands travaux et à l'impact environnemental que ceux-ci peuvent éventuellement occasionner.

Chers collègues, Mesdames, Messieurs, c'est un homme de terrain, un homme d'engagement et un homme de conviction que nous perdons aujourd'hui.

Nous présentons, en votre nom et au nom du Parlement wallon, à la famille de José Brisart et à ses proches, nos condoléances les plus émues.

Je vous invite, chers collègues, à observer une minute de silence à la mémoire de notre collègue.

*(L'assemblée observe un moment de silence)*

**PROPOSITION DE RÉOLUTION APPELANT À  
UNE RELANCE DE LA CRÉATION DE  
RÉSERVES NATURELLES EN WALLONIE,  
DÉPOSÉE PAR M. HENRY ET MME RYCKMANS  
(DOC. 227 (2014-2015) N° 1 ET 2)**

*Vote nominatif*

**M. le Président.** - Nous allons voter sur l'ensemble de la proposition de résolution appelant à une relance de la création de réserves naturelles en Wallonie, déposée par M. Henry et Mme Ryckmans (Doc. 227 (2014-2015) N° 1 et 2).

- Il est procédé au vote nominatif.

69 membres prennent part au vote.  
6 membres répondent oui.  
40 membres répondent non.  
23 membres s'abstiennent.

- Ont répondu oui :

Mme et MM. Daele, Gillot, Hazée, Henry, Ryckmans, Warnier.

- Ont répondu non :

Mmes et MM. Antoine, Arens, Bonni, Collignon, Courard, Denis, Dermagne, Desquesnes, Devillers, Drèze, Dufrane, Dupont, Fourny, Gahouchi, Gonzalez

Moyano, Imane, Kapompole, Lambelin, Leal Lopez, Lefebvre, Legasse, Luperto, Martin, Moinnet, Morreale, Mottard, Moucheron, Onkelinx, Pécriaux, Poulin, Prévot, Salvi, Sampaoli, Schyns, Simonet, Stoffels, Trotta, Vienne, Waroux, Zrihen.

- Se sont abstenus :

Mmes et MM. Baltus-Möres, Bouchez, Brogniez, Crucke, De Bue, Defraigne, Defrang-Firket, Destrebecq, Dister, Dodrimont, Durenne, Evrard, Henquet, Jeholet, Knaepen, Lecerf, Lecomte, Maroy, Mouyard, Nicaise, Puget, Tzanetatos, Wahl.

En conséquence, la proposition de résolution n'est pas adoptée.

**PROJET DE DÉCRET PORTANT ASSENTIMENT  
À L'ACCORD D'ASSOCIATION ENTRE  
L'UNION EUROPÉENNE ET LA COMMUNAUTÉ  
EUROPÉENNE DE L'ÉNERGIE ATOMIQUE ET  
LEURS ÉTATS MEMBRES, D'UNE PART, ET LA  
GÉORGIE, D'AUTRE PART, FAIT À BRUXELLES  
LE 27 JUIN 2014  
(DOC. 216 (2014-2015) N° 1, 1BIS ET 2)**

*Vote nominatif*

**M. le Président.** - Nous allons voter sur l'ensemble du projet de décret portant assentiment à l'Accord d'association entre l'Union européenne et la Communauté européenne de l'énergie atomique et leurs États membres, d'une part, et la Géorgie, d'autre part, fait à Bruxelles le 27 juin 2014 (Doc. 216 (2014-2015) N° 1, 1bis et 2).

- Il est procédé au vote nominatif.

69 membres prennent part au vote.  
63 membres répondent oui.  
2 membres répondent non.  
4 membres s'abstiennent.

- Ont répondu oui :

Mmes et MM. Antoine, Arens, Baltus-Möres, Bonni, Bouchez, Brogniez, Collignon, Courard, Crucke, De Bue, Defraigne, Defrang-Firket, Denis, Dermagne, Desquesnes, Destrebecq, Devillers, Dister, Dodrimont, Drèze, Dufrane, Dupont, Durenne, Evrard, Fourny, Gahouchi, Gonzalez Moyano, Henquet, Imane, Jeholet, Kapompole, Knaepen, Lambelin, Leal Lopez, Lecerf, Lecomte, Lefebvre, Legasse, Luperto, Maroy, Martin, Moinnet, Morreale, Mottard, Moucheron, Mouyard, Nicaise, Onkelinx, Pécriaux, Poulin, Prévot, Puget, Salvi, Sampaoli, Schyns, Simonet, Stoffels, Trotta, Tzanetatos, Vienne, Wahl, Waroux, Zrihen.

- Ont répondu non :  
MM. Gillot, Warnier.

- Se sont abstenus :

Mme et MM. Daele, Hazée, Henry, Ryckmans.

En conséquence, le projet de décret est adopté. Il sera soumis à la sanction du Gouvernement wallon.

**PROJET DE DÉCRET PORTANT ASSENTIMENT,  
EN CE QUI CONCERNE LES COMPÉTENCES  
DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE DONT  
L'EXERCICE A ÉTÉ TRANSFÉRÉ À LA RÉGION  
WALLONNE, À L'ACCORD D'ASSOCIATION  
ENTRE L'UNION EUROPÉENNE ET LA  
COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE DE L'ÉNERGIE  
ATOMIQUE ET LEURS ÉTATS MEMBRES,  
D'UNE PART, ET LA GÉORGIE, D'AUTRE PART,  
FAIT À BRUXELLES LE 27 JUIN 2014  
(DOC. 217 (2014-2015) N° 1 ET 2)**

*Vote nominatif*

**M. le Président.** - Nous allons voter sur l'ensemble du projet de décret portant assentiment, en ce qui concerne les compétences de la Communauté française dont l'exercice a été transféré à la Région wallonne, à l'Accord d'association entre l'Union européenne et la Communauté européenne de l'énergie atomique et leurs États membres, d'une part, et la Géorgie, d'autre part, fait à Bruxelles le 27 juin 2014 (Doc. 217 (2014-2015) N° 1 et 2).

Ce vote se déroulera dans les conditions prévues à l'article 50, alinéa 2, de la loi spéciale du 8 août 1980 de réformes institutionnelles, c'est-à-dire sans recueillir le suffrage de Mme Baltus-Môres et de M. Stoffels.

- Il est procédé au vote nominatif.

67 membres prennent part au vote.  
61 membres répondent oui.  
2 membres répondent non.  
4 membres s'abstiennent.

- Ont répondu oui :

Mmes et MM. Antoine, Arens, Bonni, Bouchez, Brogniez, Collignon, Courard, Crucke, De Bue, Defraigne, Defrang-Firket, Denis, Dermagne, Desquesnes, Destrebecq, Devillers, Dister, Dodrimont, Drèze, Dufrane, Dupont, Durenne, Evrard, Fourny, Gahouchi, Gonzalez Moyano, Henquet, Imane, Jeholet, Kapompole, Knaepen, Lambelin, Leal Lopez, Lecerf, Lecomte, Lefebvre, Legasse, Luperto, Maroy, Martin, Moinnet, Morreale, Mottard, Moucheron, Mouyard, Nicaise, Onkelinx, Pécriaux, Poulin, Prévot, Puget, Salvi, Sampaoli, Schyns, Simonet, Trotta, Tzanetatos, Vienne, Wahl, Waroux, Zrihen.

- Ont répondu non :  
MM. Gillot, Warnier.

- Se sont abstenus :  
Mme et MM. Daele, Hazée, Henry, Ryckmans.

En conséquence, le projet de décret est adopté. Il sera soumis à la sanction du Gouvernement wallon.

**PROJET DE DÉCRET PORTANT ASSENTIMENT  
À L'ACCORD D'ASSOCIATION ENTRE  
L'UNION EUROPÉENNE ET LA COMMUNAUTÉ  
EUROPÉENNE DE L'ÉNERGIE ATOMIQUE ET  
LEURS ÉTATS MEMBRES, D'UNE PART, ET  
L'UKRAINE, D'AUTRE PART, FAIT À  
BRUXELLES LE 21 MARS ET LE 27 JUIN 2014  
(DOC. 218 (2014-2015) N° 1, 1BIS ET 2)**

*Vote nominatif*

**M. le Président.** - Nous allons voter sur l'ensemble du projet de décret portant assentiment à l'Accord d'association entre l'Union européenne et la Communauté européenne de l'énergie atomique et leurs États membres, d'une part, et l'Ukraine, d'autre part, fait à Bruxelles le 21 mars et le 27 juin 2014 (Doc. 218 (2014-2015) N° 1, 1bis et 2).

- Il est procédé au vote nominatif.

69 membres prennent part au vote.  
63 membres répondent oui.  
2 membres répondent non.  
4 membres s'abstiennent.

- Ont répondu oui :

Mmes et MM. Antoine, Arens, Baltus-Môres, Bonni, Bouchez, Brogniez, Collignon, Courard, Crucke, De Bue, Defraigne, Defrang-Firket, Denis, Dermagne, Desquesnes, Destrebecq, Devillers, Dister, Dodrimont, Drèze, Dufrane, Dupont, Durenne, Evrard, Fourny, Gahouchi, Gonzalez Moyano, Henquet, Imane, Jeholet, Kapompole, Knaepen, Lambelin, Leal Lopez, Lecerf, Lecomte, Lefebvre, Legasse, Luperto, Maroy, Martin, Moinnet, Morreale, Mottard, Moucheron, Mouyard, Nicaise, Onkelinx, Pécriaux, Poulin, Prévot, Puget, Salvi, Sampaoli, Schyns, Simonet, Stoffels, Trotta, Tzanetatos, Vienne, Wahl, Waroux, Zrihen.

- Ont répondu non :  
MM. Gillot, Warnier.

- Se sont abstenus :  
Mme et MM. Daele, Hazée, Henry, Ryckmans.

En conséquence, le projet de décret est adopté. Il sera soumis à la sanction du Gouvernement wallon.

**PROJET DE DÉCRET PORTANT ASSENTIMENT,  
EN CE QUI CONCERNE LES COMPÉTENCES  
DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE DONT  
L'EXERCICE A ÉTÉ TRANSFÉRÉ À LA RÉGION  
WALLONNE, À L'ACCORD D'ASSOCIATION  
ENTRE L'UNION EUROPÉENNE ET LA  
COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE DE L'ÉNERGIE  
ATOMIQUE ET LEURS ÉTATS MEMBRES,  
D'UNE PART, ET L'UKRAINE, D'AUTRE PART,  
FAIT À BRUXELLES LE 21 MARS ET LE  
27 JUIN 2014  
(DOC. 219 (2014-2015) N° 1 ET 2)**

*Vote nominatif*

**M. le Président.** - Nous allons voter sur l'ensemble du projet de décret portant assentiment, en ce qui concerne les compétences de la Communauté française dont l'exercice a été transféré à la Région wallonne, à l'Accord d'association entre l'Union européenne et la Communauté européenne de l'énergie atomique et leurs États membres, d'une part, et l'Ukraine, d'autre part, fait à Bruxelles le 21 mars et le 27 juin 2014 (Doc. 219 (2014-2015) N° 1 et 2).

Ce vote se déroulera dans les conditions prévues à l'article 50, alinéa 2, de la loi spéciale du 8 août 1980 de réformes institutionnelles, c'est-à-dire sans recueillir le suffrage de Mme Baltus-Môres et de M. Stoffels.

- Il est procédé au vote nominatif.

67 membres prennent part au vote.  
61 membres répondent oui.  
2 membres répondent non.  
4 membres s'abstiennent.

- Ont répondu oui :

Mmes et MM. Antoine, Arens, Bonni, Bouchez, Brogniez, Collignon, Courard, Crucke, De Bue, Defraigne, Defrang-Firket, Denis, Dermagne, Desquesnes, Destrebecq, Devillers, Dister, Dodrimont, Drèze, Dufrane, Dupont, Durenne, Evrard, Fourny, Gahouchi, Gonzalez Moyano, Henquet, Imane, Jeholet, Kapompole, Knaepen, Lambelin, Leal Lopez, Lecerf, Lecomte, Lefebvre, Legasse, Luperto, Maroy, Martin, Moinnet, Morreale, Mottard, Moucheron, Mouyard, Nicaise, Onkelinx, Pécriaux, Poulin, Prévot, Puget, Salvi, Sampaoli, Schyns, Simonet, Trotta, Tzanetatos, Vienne, Wahl, Waroux, Zrihen.

- Ont répondu non :  
MM. Gillot, Warnier.

- Se sont abstenus :  
Mme et MM. Daele, Hazée, Henry, Ryckmans.

En conséquence, le projet de décret est adopté. Il sera soumis à la sanction du Gouvernement wallon.

**PROJET DE DÉCRET PORTANT ASSENTIMENT  
À L'ACCORD D'ASSOCIATION ENTRE  
L'UNION EUROPÉENNE ET LA COMMUNAUTÉ  
EUROPÉENNE DE L'ÉNERGIE ATOMIQUE ET  
LEURS ÉTATS MEMBRES, D'UNE PART, ET LA  
RÉPUBLIQUE DE MOLDAVIE, D'AUTRE PART,  
FAIT À BRUXELLES LE 27 JUIN 2014  
(DOC. 220 (2014-2015) N° 1, 1BIS ET 2)**

*Vote nominatif*

**M. le Président.** - Nous allons voter sur l'ensemble du projet de décret portant assentiment à l'Accord d'association entre l'Union européenne et la Communauté européenne de l'énergie atomique et leurs États membres, d'une part, et la République de Moldavie, d'autre part, fait à Bruxelles le 27 juin 2014 (Doc. 220 (2014-2015) N° 1, 1bis et 2).

- Il est procédé au vote nominatif.

69 membres prennent part au vote.  
63 membres répondent oui.  
2 membres répondent non.  
4 membres s'abstiennent.

- Ont répondu oui :

Mmes et MM. Antoine, Arens, Baltus-Môres, Bonni, Bouchez, Brogniez, Collignon, Courard, Crucke, Daele, De Bue, Defraigne, Defrang-Firket, Denis, Dermagne, Desquesnes, Destrebecq, Devillers, Dister, Dodrimont, Drèze, Dufrane, Dupont, Durenne, Evrard, Fourny, Gahouchi, Gillot, Gonzalez Moyano, Hazée, Henquet, Henry, Imane, Jeholet, Kapompole, Knaepen, Lambelin, Leal Lopez, Lecerf, Lecomte, Lefebvre, Legasse, Luperto, Maroy, Martin, Moinnet, Morreale, Mottard, Moucheron, Mouyard, Nicaise, Onkelinx, Pécriaux, Poulin, Prévot, Puget, Ryckmans, Salvi, Sampaoli, Schyns, Simonet, Stoffels, Trotta, Tzanetatos, Vienne, Wahl, Warnier, Waroux, Zrihen.

- Ont répondu non :  
MM. Gillot, Warnier.

- Se sont abstenus :  
Mme et MM. Daele, Hazée, Henry, Ryckmans.

En conséquence, le projet de décret est adopté. Il sera soumis à la sanction du Gouvernement wallon.

**PROJET DE DÉCRET PORTANT ASSENTIMENT,  
EN CE QUI CONCERNE LES COMPÉTENCES  
DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE DONT  
L'EXERCICE A ÉTÉ TRANSFÉRÉ À LA RÉGION  
WALLONNE, À L'ACCORD D'ASSOCIATION  
ENTRE L'UNION EUROPÉENNE ET LA  
COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE DE L'ÉNERGIE  
ATOMIQUE ET LEURS ÉTATS MEMBRES,  
D'UNE PART, ET LA RÉPUBLIQUE DE  
MOLDAVIE, D'AUTRE PART, FAIT À  
BRUXELLES LE 27 JUIN 2014  
(DOC. 221 (2014-2015) N° 1 ET 2)**

*Vote nominatif*

**M. le Président.** - Nous allons voter sur l'ensemble du projet de décret portant assentiment, en ce qui concerne les compétences de la Communauté française dont l'exercice a été transféré à la Région wallonne, à l'Accord d'association entre l'Union européenne et la Communauté européenne de l'énergie atomique et leurs États membres, d'une part, et la République de Moldavie, d'autre part, fait à Bruxelles le 27 juin 2014 (Doc. 221 (2014-2015) N° 1 et 2).

Ce vote se déroulera dans les conditions prévues à l'article 50, alinéa 2, de la loi spéciale du 8 août 1980 de réformes institutionnelles, c'est-à-dire sans recueillir le suffrage de Mme Baltus-Möres et de M. Stoffels.

- Il est procédé au vote nominatif.

67 membres prennent part au vote.  
61 membres répondent oui.  
2 membres répondent non.  
4 membres s'abstiennent.

- Ont répondu oui :

Mmes et MM. Antoine, Arens, Bonni, Bouchez, Brogniez, Collignon, Courard, Crucke, Daele, De Bue, Defraigne, Defrang-Firket, Denis, Dermagne, Desquesnes, Destrebecq, Devillers, Dister, Dodrimont, Drèze, Dufrane, Dupont, Durenne, Evrard, Fourny, Gahouchi, Gillot, Gonzalez Moyano, Hazée, Henquet, Henry, Imane, Jeholet, Kapompole, Knaepen, Lambelin, Leal Lopez, Lecerf, Lecomte, Lefebvre, Legasse, Luperto, Maroy, Martin, Moinnet, Morreale, Mottard, Moucheron, Mouyard, Nicaise, Onkelinx, Pécriaux, Poulin, Prévot, Puget, Ryckmans, Salvi, Sampaoli, Schyns, Simonet, Trotta, Tzanetatos, Vienne, Wahl, Warnier, Waroux, Zrihen.

- Ont répondu non :  
MM. Gillot, Warnier.

- Se sont abstenus :  
Mme et MM. Daele, Hazée, Henry, Ryckmans.

En conséquence, le projet de décret est adopté. Il sera soumis à la sanction du Gouvernement wallon.

**PROJET DE DÉCRET PORTANT ASSENTIMENT  
À L'ACCORD DE SIÈGE ENTRE LE ROYAUME  
DE BELGIQUE ET LE COMITÉ  
INTERNATIONAL DE MÉDECINE MILITAIRE,  
SIGNÉ À BRUXELLES LE 2 JUIN 2008  
(DOC. 222 (2014-2015) N° 1 ET 2)**

*Vote nominatif*

**M. le Président.** - Nous allons voter sur l'ensemble du projet de décret portant assentiment à l'Accord de siège entre le Royaume de Belgique et le Comité international de Médecine militaire, signé à Bruxelles le 2 juin 2008 (Doc. 222 (2014-2015) N° 1 et 2).

- Il est procédé au vote nominatif.

69 membres prennent part au vote.  
69 membres répondent oui.

- Ont répondu oui :

Mmes et MM. Antoine, Arens, Baltus-Möres, Bonni, Bouchez, Brogniez, Collignon, Courard, Crucke, Daele, De Bue, Defraigne, Defrang-Firket, Denis, Dermagne, Desquesnes, Destrebecq, Devillers, Dister, Dodrimont, Drèze, Dufrane, Dupont, Durenne, Evrard, Fourny, Gahouchi, Gillot, Gonzalez Moyano, Hazée, Henquet, Henry, Imane, Jeholet, Kapompole, Knaepen, Lambelin, Leal Lopez, Lecerf, Lecomte, Lefebvre, Legasse, Luperto, Maroy, Martin, Moinnet, Morreale, Mottard, Moucheron, Mouyard, Nicaise, Onkelinx, Pécriaux, Poulin, Prévot, Puget, Ryckmans, Salvi, Sampaoli, Schyns, Simonet, Stoffels, Trotta, Tzanetatos, Vienne, Wahl, Warnier, Waroux, Zrihen.

En conséquence, le projet de décret est adopté. Il sera soumis à la sanction du Gouvernement wallon

**PROJET DE DÉCRET PORTANT ASSENTIMENT  
À LA CONVENTION-CADRE DU CONSEIL DE  
L'EUROPE SUR LA VALEUR DU PATRIMOINE  
CULTUREL POUR LA SOCIÉTÉ, FAITE À FARO  
LE 27 OCTOBRE 2005  
(DOC. 223 (2014-2015) N° 1 ET 2)**

*Vote nominatif*

**M. le Président.** - Nous allons voter sur l'ensemble du projet de décret portant assentiment à la Convention-cadre du Conseil de l'Europe sur la valeur du patrimoine culturel pour la société, faite à Faro le 27 octobre 2005 (Doc. 223 (2014-2015) N° 1 et 2).

- Il est procédé au vote nominatif.

69 membres prennent part au vote.  
68 membres répondent oui.  
1 membre s'abstient.

- Ont répondu oui :

Mmes et MM. Antoine, Arens, Baltus-Möres, Bonni, Bouchez, Brogniez, Collignon, Courard, Crucke, Daele, De Bue, Defraigne, Defrang-Firket, Denis, Dermagne, Desquesnes, Destrebecq, Devillers, Dister, Dodrimont, Drèze, Dufrane, Dupont, Durenne, Evrard, Fourny, Gahouchi, Gillot, Gonzalez Moyano, Hazée, Henquet, Henry, Imane, Jeholet, Kapompole, Knaepen, Lambelin, Leal Lopez, Lecerf, Lecomte, Lefebvre, Legasse, Luperto, Maroy, Martin, Moinnet, Morreale, Mottard, Moucheron, Mouyard, Nicaise, Onkelinx, Pécriaux, Poulin, Prévot, Puget, Ryckmans, Salvi, Sampaoli, Schyns, Simonet, Stoffels, Trotta, Tzanetatos, Vienne, Warnier, Waroux, Zrihen.

- S'est abstenu :

M. Wahl.

En conséquence, le projet de décret est adopté. Il sera soumis à la sanction du Gouvernement wallon.

#### *Justification d'abstention*

**M. le Président.** - J'invite les membres qui se sont abstenus à faire connaître leurs motifs d'abstention.

La parole est à M. Wahl.

**M. Wahl (MR).** - Monsieur le Président, quand l'on voit les délais, il y a quelque chose d'inacceptable. Mon abstention n'est pas mon opposition à l'acquiescement à ce traité, mais de dire que mettre plus de 10 ans pour y arriver, il y a un réel problème. Vous êtes attentif à cela, vous nous le répétez souvent, lorsque l'on veut donner une dimension internationale à la Wallonie, il y a peut-être lieu à un peu de boulot.

**M. le Président.** - Il sera soumis à la sanction du Gouvernement wallon. Nous tâcherons de comprendre pourquoi il a fallu dix ans pour que cet accord-cadre nous parvienne.

#### **PROJET DE DÉCRET PORTANT ASSENTIMENT, EN CE QUI CONCERNE LES COMPÉTENCES DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE DONT L'EXERCICE A ÉTÉ TRANSFÉRÉ À LA RÉGION WALLONNE, À LA CONVENTION-CADRE DU CONSEIL DE L'EUROPE SUR LA VALEUR DU PATRIMOINE CULTUREL POUR LA SOCIÉTÉ, FAITE À FARO LE 27 OCTOBRE 2005 (DOC. 224 (2014-2015) N° 1 ET 2)**

#### *Vote nominatif*

**M. le Président.** - Nous allons voter sur l'ensemble du projet de décret portant assentiment, en ce qui

concerne les compétences de la Communauté française dont l'exercice a été transféré à la Région wallonne, à la Convention-cadre du Conseil de l'Europe sur la valeur du patrimoine culturel pour la société, faite à Faro le 27 octobre 2005 (Doc. 224 (2014-2015) N° 1 et 2).

Ce vote se déroulera dans les conditions prévues à l'article 50, alinéa 2, de la loi spéciale du 8 août 1980 de réformes institutionnelles, c'est-à-dire sans recueillir le suffrage de Mme Baltus-Möres et de M. Stoffels.

- Il est procédé au vote nominatif.

67 membres prennent part au vote.

66 membres répondent oui.

1 membre s'abstient.

- Ont répondu oui :

Mmes et MM. Antoine, Arens, Bonni, Bouchez, Brogniez, Collignon, Courard, Crucke, Daele, De Bue, Defraigne, Defrang-Firket, Denis, Dermagne, Desquesnes, Destrebecq, Devillers, Dister, Dodrimont, Drèze, Dufrane, Dupont, Durenne, Evrard, Fourny, Gahouchi, Gillot, Gonzalez Moyano, Hazée, Henquet, Henry, Imane, Jeholet, Kapompole, Knaepen, Lambelin, Leal Lopez, Lecerf, Lecomte, Lefebvre, Legasse, Luperto, Maroy, Martin, Moinnet, Morreale, Mottard, Moucheron, Mouyard, Nicaise, Onkelinx, Pécriaux, Poulin, Prévot, Puget, Ryckmans, Salvi, Sampaoli, Schyns, Simonet, Trotta, Tzanetatos, Vienne, Warnier, Waroux, Zrihen.

- S'est abstenu :

M. Wahl

En conséquence, le projet de décret est adopté. Il sera soumis à la sanction du Gouvernement wallon.

Nous arrivons au terme de cette séance. Merci d'avoir résisté à la chaleur. Nous nous retrouverons très prochainement. Bon retour à chacune et chacun.

La séance est levée.

Le Parlement s'ajourne jusqu'à convocation ultérieure.

- La séance est levée à 17 heures 15 minutes.

## LISTE DES INTERVENANTS

M. André Antoine, Président  
M. Georges-Louis Bouchez, MR  
Mme Laetitia Brogniez, MR  
M. René Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région  
M. Jean-Luc Crucke, MR  
Mme Valérie De Bue, MR  
M. François Desquesnes, cdH  
M. Carlo Di Antonio, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du territoire, de la Mobilité et des Transports, des Aéroports et du Bien-être animal  
M. Philippe Dodrimont, MR  
M. Benoît Drèze, cdH  
M. Yves Evrard, MR  
M. Dimitri Fourny, cdH  
M. Frédéric Gillot, PTB-GO !  
M. Stéphane Hazée, Ecolo  
M. Laurent Henquet, MR  
M. Philippe Henry, Ecolo  
Mme Anne Lambelin, PS  
Mme Carine Lecomte, MR  
M. Paul Magnette, Ministre-Président du Gouvernement wallon  
Mme Sophie Pécriaux, PS  
M. Maxime Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine  
M. Patrick Prévot, PS  
M. André-Pierre Puget, PP  
M. Edmund Stoffels, PS  
Mme Éliane Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation  
M. Jean-Paul Wahl, MR

## INDEX DES MATIÈRES

- Accord économique et commercial global Union européenne – Canada (AECG)
- Arrêtés de reventilation des crédits budgétaires
- Code de la démocratie locale et de la décentralisation
- Comité international de Médecine militaire
- Commission des affaires générales et des relations internationales
- Commission des pouvoirs locaux, du logement et de l'énergie
- Commission spéciale relative au renouveau démocratique
- Communauté européenne d'énergie atomique
- Congé pour empêchement pour un conseiller provincial
- Conseil du bien-être des animaux
- Conseil économique et social de la Région wallonne
- Contrôle des opérations électorales et de vérification des pouvoirs
- Cour constitutionnelle
- Cour des comptes
- Déclaration de mandats et de rémunération
- Désignation des gouverneurs de province
- Effet dévolutif de la case de tête
- Élections communales
- Élection du Parlement wallon
- Éloge funèbre de M. José Brisart
- Gens du voyage
- Géorgie
- Implantation d'une mosquée à Fléron
- Incompatibilité de la fonction de ministre avec un mandat exécutif local
- Institutions européennes
- Interdictions liées au mandat de conseiller communal
- Liste des projets de décret adressés au Parlement wallon par le Gouvernement wallon
- Liste des rapports de commission
- Loi organique des centres publics d'action sociale
- Loyer de référence
- Panneaux photovoltaïques
- Participation des personnes handicapées lors des élections locales
- Patrimoine culturel
- Plan Canicule
- Plan national sur le diabète
- Présence équilibrée d'hommes et de femmes au sein des collègues communaux et provinciaux de Wallonie
- Prévention du sida
- Qualité d'électeur
- Règlement du Parlement wallon
- République de Moldavie
- Réserves naturelles
- Rythme des réformes
- Service de transport public de personnes
- Sièges à attribuer par circonscription électorale
- Système de vote automatisé pour les élections locales
- Taxation sur la terre
- Titres-services
- Ukraine

## ABRÉVIATIONS COURANTES

AEA	Association of European Airlines
AECG	Accord économique et commercial global
ALE	agence locale pour l'emploi
APAQ-W	Agence wallonne pour la promotion d'une agriculture de qualité
ASBL	Association Sans But Lucratif
CELINE	Cellule interrégionale de l'Environnement
CETA	Comprehensive Economic and Trade Agreement (accord économique et commercial global)
CoDT	Code du Développement Territorial
CPAS	centre(s) public(s) d'action sociale
CRAC	Centre régional d'aide aux communes
CRAEC	Commission régionale d'avis pour l'exploitation des carrières
CWaPE	Commission wallonne pour l'énergie
CWATUPE	Code wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme, du Patrimoine et de l'Énergie
DGO4	Direction générale opérationnelle de l'Aménagement du territoire, du Logement, du Patrimoine et de l'Énergie
DGO5	Direction générale opérationnelle des Pouvoirs locaux, de l'Action sociale et de la Santé
DNF	Département de la Nature et des Forêts
DO	Division organique
DPR	Déclaration de politique régionale
FEDER	Fonds européen de développement régional
FUGEA	Fédération Unie de Groupements d'Éleveurs et d'Agriculteurs
FWA	Fédération wallonne de l'agriculture ASBL
IDESS	Initiatives de développement de l'emploi dans le secteur des services de proximité à finalité sociale
INAMI	Institut national d'assurance maladie-invalidité
MAE	mesures agri-environnementales
NIMBY	Not in my backyard
OIP	organisme d'intérêt public
ONG	organisation non gouvernementale
PAC	politique agricole commune
PwC	PricewaterhouseCoopers
RML	réseaux multidisciplinaires locaux
SA	société anonyme
SDF	Sans Domicile Fixe
SOFICO	Société wallonne de Financement complémentaire des Infrastructures
SPA	Société protectrice des animaux
SPF	services publics fédéraux
TEC	Société de transport en commun
TISA	Trade in Services Agreement
TTIP	Transatlantic Trade and Investment Partnership (Partenariat transatlantique de commerce et d'investissement)
UCL	Université catholique de Louvain
UICN	Union internationale pour la conservation de la nature
ULg	Université de Liège
UVCW	Union des Villes et Communes de Wallonie
VW	Volkswagen
WWF	World Wildlife Fund